

FAITS MARQUANTS 2019



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LE MOT DU PRÉSIDENT | 3 |
| LE SER EN QUELQUES MOTS | 4 |
| NOS ACTIONS EN 2019 | 6 |
| ACTIONS TRANSVERSALES | 7 |
| CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE | 8 |
| CADRE ÉCONOMIQUE ET MARCHÉS | 9 |
| LE SER EN RÉGIONS | 10 |
| INDUSTRIE, EMPLOIS ET INNOVATION | 11 |
| ÉNERGIES RENOUVELABLES ET BÂTIMENT | 12 |
| RÉSEAUX ÉLECTRIQUES | 13 |
| EXPORT / INTERNATIONAL | 14 |
| RÉGIONS ULTRA-MARINES | 16 |
| FILIÈRES | 17 |
| ÉOLIEN TERRESTRE | 18 |
| ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES ET ÉOLIEN EN MER | 20 |
| SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE | 22 |
| BIOENERGIES | 24 |
| CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE | 28 |
| GÉOTHERMIE | 30 |
| HYDROÉLECTRICITÉ | 31 |
| COMMUNICATION | 32 |
| NOS AXES STRATÉGIQUES POUR 2020 | 34 |
| LES PERMANENTS DU SER | 36 |

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le colloque du SER fêtait en 2019 sa vingtième édition. Cette date anniversaire nous a permis de mesurer le chemin parcouru au cours de ces deux dernières décennies afin de faire réellement émerger les énergies renouvelables dans notre pays.

L'année 2019 nous a cependant rappelé que le combat reste quotidien. La révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), en constitue un bon exemple. Si les objectifs du projet présenté en janvier 2019 sont satisfaisants pour plusieurs filières (bois-énergie, solaire photovoltaïque, éolien terrestre notamment), le SER a beaucoup œuvré cette année afin de rendre le projet plus ambitieux pour l'éolien en mer, le gaz renouvelable, la cogénération bois, l'hydrolien et la géothermie électrique. Sur ces différentes filières, le SER a notamment cherché à mobiliser un maximum de partenaires, Présidents de Régions, représentants du monde agricole ou acteurs de la filière du bois, afin de montrer à quel point les énergies renouvelables irriguent aujourd'hui les territoires et les différents secteurs de l'économie.

Car, comme le montre le débat public, nous avons toujours et encore à faire la démonstration de la contribution positive des énergies renouvelables à l'économie de notre pays et de ses territoires. C'est pourquoi le SER a lancé en 2019, en partenariat avec Ernst & Young, une étude dédiée à ces enjeux afin d'alimenter le débat avec des chiffres concrets au cours de l'année 2020.

Cette implication permanente, dont nous devons faire preuve pour que se poursuive le développement des énergies renouvelables, s'est heureusement traduite par plusieurs avancées en 2019. Par exemple, dans le secteur de la chaleur, le groupe de travail ministériel sur les réseaux de chaleur a permis d'identifier plusieurs améliorations très concrètes dans le fonctionnement du Fonds Chaleur, dont le budget passera à 350 millions d'euros en 2020. La réforme du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE), si importante pour le développement de la chaleur renouvelable dans le secteur résidentiel (bois, géothermie, solaire thermique), s'accompagnera de mesures transitoires et fait apparaître des niveaux de prime satisfaisants, même s'il est encore trop tôt pour mesurer l'effet précis de ces évolutions et, en particulier, de l'exclusion des ménages aux revenus les plus élevés de ce nouveau dispositif.

Dans le secteur de l'électricité, la ministre de la Transition Écologie et Solidaire a relancé en fin d'année 2019 les travaux du groupe de travail sur l'éolien terrestre, en relayant notamment plusieurs propositions du SER afin de favoriser une meilleure acceptabilité sur le terrain. Autre évolution majeure portée par le SER dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, les centrales photovoltaïques mises en service après le 1^{er} janvier 2021 pourront bénéficier d'une division par deux de l'IFER.

Et plus généralement, la loi énergie-climat que le SER a suivi de près a été l'occasion de confirmer et de consolider les objectifs sectoriels pour les différentes filières renouvelables à l'horizon 2030.

L'année 2019 a aussi été l'occasion de renouveler les instances de gouvernance du SER. Un important travail a tout d'abord été mené afin d'aligner les règlements intérieurs des différentes commissions sectorielles et de revoir leurs périmètres pour mieux coller aux évolutions du marché. Dans ce contexte, chaque bioénergie (bois, gaz renouvelable, biocarburants) bénéficie désormais d'une commission dédiée, tout comme la filière de l'éolien en mer. L'Assemblée générale de cet automne a ensuite permis d'élire quinze nouveaux administrateurs qui, aux côtés des présidentes et présidents de commissions, forment le nouveau Conseil d'administration du SER pour les trois prochaines années. Nos adhérents m'ont, à cette occasion, renouvelé leur confiance à la présidence du SER.

Enfin, l'identité visuelle du SER évolue et s'accompagne du lancement d'un nouveau site internet qui permettra de mieux mettre en valeur les nombreux travaux du Syndicat des énergies renouvelables.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Jean-Louis BAL

LE SER EN QUELQUES MOTS

Le SER en chiffres

20
permanents

400
adhérents

2/3
des adhérents de SER
sont des PME & ETI

100 000
emplois directs

25
adhésions du SER à des associations
extérieures : AEBIOM, AFPAC, CITEPA,
CMF, EFFINERGIE, EGEN, SOLAR
POWER EUROPE, FIEEC, GLOBAL SOLAR
COUNCIL, OFATE, UFE, WIND EUROPE...

Nos adhérents

Parmi les adhérents du SER, figurent les plus grands énergéticiens mondiaux comme des groupes ou acteurs locaux des énergies renouvelables mais surtout un très grand nombre de PME et d'ETI.

Qui sommes-nous ?

Créé 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe, directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, producteurs de ressources (forestiers, agriculteurs), concepteurs, industriels et installateurs, développeurs et exploitants de centrales de production et associations professionnelles spécialisées, représentant les différentes filières.

Nos principales missions

Accroître la part des énergies renouvelables dans la production énergétique de la France en promouvant les intérêts des industriels et professionnels du secteur.

Participer activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. En contact permanent avec les responsables politiques, les cabinets ministériels et l'Administration, le Syndicat suit, au jour le jour, les discussions et les travaux parlementaires et en informe ses membres. Il contribue également aux débats européens concernant nos secteurs.

Accompagner nos adhérents et faciliter leur déploiement en France et à l'international.

Développer et promouvoir des labels et certifications de qualité tels que le label Flamme Verte et la certification AQPV.

Notre vocation

Le SER réalise des analyses, formule des propositions et lance des initiatives qui prennent en compte l'intérêt de toutes ses filières. Ses permanents travaillent avec les adhérents dans des commissions et des groupes de travail dédiés pour recueillir leurs attentes, concevoir avec eux des propositions et apporter aux décideurs politiques et aux pouvoirs publics idées et projets, qui permettent de faire avancer les différents secteurs.

11 filières



Bois-énergie



Biocarburants



Éolien terrestre



Énergies marines



Gaz renouvelables



Géothermie



Pompes à chaleur



Hydroélectricité



Solaire



Chauffage au bois domestique



Valorisation énergétique des déchets

LE SER SIÈGE NOTAMMENT

- Au Conseil Supérieur de l'Énergie
- A la Commission Nationale des Aides de l'ADEME
- Aux comités stratégiques de filières, suivants : CSF Nouveaux Systèmes Energétiques, CSF industriels de la Mer, CSF Bois
- Au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois
- Au Cluster Maritime Français
- Au Conseil National pour la Mer et le Littoral
- Au Comité National de la Biodiversité
- Au Conseil National de l'Air

Le Conseil d'administration

- ~ **Jean-Louis BAL**, Président
- ~ **André ANTOLINI**, Président d'honneur
- ~ **Michel ANThERIEU**, **QAELI**, co-Président de la Commission Chauffage au bois domestique
- ~ **Elisabeth AYRAULT**, **CNR**
- ~ **Hugh BAILEY**, **GENERAL ELECTRIC France**
- ~ **Bruno BENSASSON**, **EDF Renouvelables**, vice-Président du SER
- ~ **Jérôme BILLEREY**, **Lucia Holding**
- ~ **Béatrice BUFFON**, **EDF Renouvelables**, Présidente de la Commission Éolien en mer
- ~ **Christophe CHAPOULET**, **ONF Energie**, Président de la Commission Bois Energie, vice-Président du SER
- ~ **Hubert de CHEFDEBIEN**, **CNIM**, Président de la Commission de Valorisation énergétique des déchets
- ~ **Filippo CIMITAN**, **SIEMENS-GAMESA RENEWABLE ENERGY SAS**
- ~ **Frédéric COIRIER**, **POUJOLAT**, vice-Président du SER
- ~ **Rosaline CORINTHIEN**, **ENGIE**, Présidente de la Commission Éolien terrestre, vice-Présidente du SER
- ~ **Nicolas COUDERC**, **EDF Renouvelables**
- ~ **Michel CREMIEUX**, **VOLTALIA**
- ~ **Michèle CYNA**, **BURGEAP**, Présidente de la Commission Géothermie
- ~ **Xavier DAVAL**, **KILOWATTSOL**, Président de la Commission Solaire, vice-Président du SER
- ~ **Paul ELFASSI**, **BCTG Avocats**
- ~ **Christine ETCHEGOYHEN**, **France Hydro Electricité**
- ~ **Aymeric de GALEMBERT**, **SEGUIN-DUTERIEZ**, co-Président de la Commission Chauffage au bois domestique
- ~ **Jean-Charles GALLAND**, **EDF Hydro**, Président de la Commission Hydroélectricité
- ~ **Kristell GUIZOUARN**, **AVRIL**
- ~ **Sylvie JEHANNO**, **DALKIA**
- ~ **Marc LAFOSSE**, **Energie de la Lune**, Président de la Commission Energies Marines Renouvelables
- ~ **Florence LAMBERT**, **CEA – Liten**, Présidente de la Commission Industrie, Emplois & Innovations
- ~ **Damien MATHON**, **POUJOLAT**, Président de la Commission EnR et Bâtiments
- ~ **Frédéric MOYNE**, **ALBIOMA**, Président de la Commission Régions Ultra-Marines/ RUM
- ~ **Julien POUGET**, **TOTAL**
- ~ **Peter SCHUSTER**, **ENERCON**
- ~ **Eric SCOTTO**, **AKUO ENERGY**, Président de la Commission Internationale
- ~ **Jean-Baptiste SEJOURNE**, **ENGIE**
- ~ **Frédéric TERRISSE**, **ENGIE**, Président de la Commission Gaz renouvelables

NOS ACTIONS EN 2019

Focus sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Les travaux menés par le SER en 2018 en lien avec les différentes commissions sectorielles ont permis d'alimenter le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie [PPE] présenté en janvier 2019. Celui-ci fait état d'objectifs ambitieux, en ligne avec nos propositions, pour différentes filières et notamment la chaleur renouvelable (dans ses différentes composantes), l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque.

L'action du SER au cours de l'année 2019 s'est donc concentrée sur les filières pour lesquelles le projet de PPE manque d'ambition, voire annule toute perspective de développement :

Éolien en mer

- > Le SER a formulé des contre-propositions chiffrées afin d'accroître le volume global des projets pour atteindre au minimum l'attribution de 1 GW par an à partir de 2020, notamment au regard de la très forte compétitivité de l'éolien posé (comme en témoignent les résultats de l'appel d'offres de Dunkerque), et afin de permettre un amorçage industriel réussi et un développement territorialement équilibré de l'éolien flottant. Le SER a ainsi proposé que soient lancés deux appels d'offres supplémentaires pour l'éolien en mer posé attribués entre 2021 et 2022, et un nouvel appel d'offres de 250 MW pour l'éolien flottant en Méditerranée (complété ensuite par une tranche de 500 MW dans chacune des 3 régions accueillant une ferme pilote).
- > Ces propositions ont notamment fait l'objet d'un nouveau courrier conjoint avec les Présidentes et Présidents de régions côtières à destination du Premier ministre.

Géothermie électrique

- > En partenariat avec les acteurs de la filière, le SER a mis en avant auprès des pouvoirs publics les opportunités industrielles liées à l'exploitation de lithium présent dans les eaux géothermales afin de bâtir un cadre de soutien multidimensionnel (production d'électricité et de lithium).

Cogénération bois

- > Alors que le projet de PPE prévoit la fin des appels d'offres pour la cogénération bois, le SER a mobilisé les acteurs de l'ensemble de la filière du bois, notamment au travers du Comité stratégique de filière du Bois, pour demander que soit poursuivi le soutien à cette filière, selon des modalités revues afin de donner une plus grande place aux projets de plus petite taille

Gaz renouvelable

- > En concertation avec l'ensemble des autres acteurs de la filière et en particulier le monde agricole, le SER a formulé des contre-propositions afin de maintenir un degré d'ambition identique à la PPE actuellement en vigueur pour le gaz injecté (8 TWh en 2023) et une trajectoire de baisse du tarif moins brutale.
- > En parallèle, le SER a été très actif sur les autres éléments de la réforme du cadre économique du gaz renouvelable qui a été engagée en parallèle de la révision de la PPE (mise aux enchères des garanties d'origine et travaux de définition du nouveau tarif d'injection), notamment dans le cadre de l'examen du projet de loi énergie-climat et du projet de loi de finances.



FAITS MARQUANTS 2019

**ACTIONS
TRANSVERSALES**

Législatif

Projet de loi Energie Climat

Pour améliorer la loi Energie Climat qui a été adoptée le 8 novembre 2019 et préserver sa cohérence avec le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), le SER a particulièrement veillé à ce que les objectifs fixés par la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ne soient pas remis en question par le nouveau texte. Lors de l'adoption par les parlementaires du principe d'une loi quinquennale de programmation énergétique, le SER a ainsi pu les convaincre de conserver les bases de calcul des différents objectifs sectoriels pour les énergies renouvelables fixés par la loi de transition énergétique. Par ailleurs, le SER a obtenu que la nouvelle obligation pour les candidats aux appels d'offres de réaliser un bilan carbone soit différenciée selon la filière et la technologie et qu'elle n'entre en vigueur qu'à fin 2020. Quant au nouveau régime de mise aux enchères des garanties d'origine du biogaz injecté, son entrée en vigueur interviendra fin 2020, afin de prendre le temps de préciser les modalités de mise en œuvre de cette réforme. Enfin, une demande portée par le SER depuis plusieurs années a été adoptée par le législateur : les nouveaux bâtiments commerciaux de plus de 1 000 m², ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, artisanaux, les hangars, les entrepôts et ombrières de parking de même surface, devront s'équiper de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur 30 % de la surface de leur toiture.

Loi de finances pour 2020

En préparation du projet de loi de finances, puis lors de son examen à l'Assemblée et au Sénat, le SER a contribué à conserver un équilibre dans la transformation du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) en prime forfaitaire : la primo-acquisition d'équipements de chauffage au bois domestique a ainsi été rétablie dans le champ du CITE. Près d'une dizaine d'autres propositions ont été présentées aux Parlementaires : niveau de CITE équivalent pour les granulés et le bois-bûche ; TVA réduite pour le bois de chauffage labellisé ; TVA réduite pour les réseaux de froid renouvelable ; maintien de l'exonération de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) pour le biogaz injecté et maintien de la dispense de TICPE pour le biogaz utilisé en cogénération ; exonération de taxe foncière pour la méthanisation non-agricole. Demande récurrente du SER depuis 5 ans, l'exonération d'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) pour les Stations de Transfert d'Énergie par Pompape (STEP) a définitivement été adoptée. Par ailleurs, une diminution significative du montant de l'IFER photovoltaïque a également été obtenue pour les futures centrales. Enfin, le SER a alerté le Gouvernement et certains parlementaires sur les risques qu'engendrerait une suppression hâtive du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique », décidée à l'Assemblée.

Projet de loi de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire

Auditionné par les rapporteuses du projet de loi au Sénat ainsi qu'à l'Assemblée, le SER a suivi avec vigilance l'évolution des débats sur la refonte de la responsabilité des producteurs de déchets et a formulé des propositions pour renforcer la prise en compte des combustibles solides de récupération dans la production de biogaz.

Réglementaire

Le SER a participé à la conception et l'écriture de nombreux textes réglementaires, en concertation avec les services et cabinets ministériels concernés, en s'appuyant sur les recommandations de ses adhérents. La présence du SER au Conseil Supérieur de l'énergie lui a permis d'intervenir tout au long du processus d'adoption des textes :

– Projet de décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (voir focus page 6)

– Mécanismes de soutien

- Décret relatif à la simplification des dispositions des cahiers des charges des appels d'offres
- Arrêté modificatif du complément de rémunération Éolien de 2017 : nombreuses contributions du SER, en plusieurs phases

– Réseaux

- Ordonnance et décret relatifs aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR)
- Décret relatif à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du raccordement
- Arrêté de suppression de l'approbation de projet d'ouvrage électrique
- Arrêté sur la réfaction des coûts de raccordement en zones non-interconnectées (ZNI)

– Bioénergies

- Arrêté relatif à la réforme du soutien aux installations de stockage de déchets non dangereux
- Décret et arrêté relatifs à l'injection de biogaz dans les réseaux

– Autoconsommation

- Arrêté fixant le critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective

– Hydroélectricité

- Décret et arrêté fixant les conditions du complément de rémunération



Cadre économique

Mécanismes de soutien en vigueur

Le SER a maintenu son travail d'information et d'analyse des différentes périodes d'appel d'offres et des guichets ouverts. Une attention particulière a été portée aux évolutions des cahiers des charges, aux résultats des sessions d'appel d'offres et aux évolutions des tarifs, ainsi qu'à l'évolution des périmètres des guichets ouverts.

Lignes directrices européennes en matière d'aides d'Etat

Organisé en groupe de travail, le SER a remis une contribution à la consultation lancée par la Commission Européenne relative à l'évaluation et l'évolution des lignes directrices concernant les aides d'Etat. Ces lignes directrices encadrent les mécanismes de soutiens que les Etats membres peuvent mettre en place pour soutenir le développement des énergies renouvelables.

APPELS D'OFFRES POST 2020

Différents groupes de travail ont été lancés afin de contribuer à la rédaction du futur cahier des charges des appels d'offres post 2020 des filières éolienne et solaire photovoltaïque. Des notes de positionnement ont été réalisées et présentées à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Marchés

Financement participatif

Le groupe de travail dédié au financement participatif a poursuivi ses travaux afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs en vigueur. Le SER a pu défendre, dans différentes instances et en présence de la DGEC, sa demande de progressivité des deux bonus (investissement et financement), d'abaissement du niveau requis en cas de financement participatif de 10 à 5% du financement et d'élargissement des produits financiers éligibles.

Garanties d'origine

Le SER a réalisé un travail de suivi de la mise en place du registre des garanties d'origine de l'électricité afin d'informer ses adhérents et d'interpeller la DGEC à propos des modalités d'enregistrement des installations. Un suivi attentif de l'organisation et des résultats des premières sessions d'enchères a été proposé.

Côté gaz renouvelables, à la suite du changement de fonctionnement du dispositif des garanties d'origine, le SER a présenté à ses membres les évolutions prévues par la loi Energie Climat et a rédigé une note de positionnement afin de contribuer à la rédaction des décrets nécessaires à la mise en place des enchères.

RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE DES ADHÉRENTS : DES FORMATIONS CRÉÉES ET ORGANISÉES PAR LE SER

Afin d'accompagner ses adhérents dans les évolutions de leur métier, le SER leur propose des formations depuis plusieurs années.

Ouverte en 2013, la session de formation professionnelle sur l'Export a permis de former plus de 200 entreprises aux différents dispositifs publics d'aide à l'export.

Lancée en 2015, la session « Evolution des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables électriques » a accueilli plus de 250 adhérents du SER, qui ont été formés aux dispositifs d'appels d'offres, de complément de rémunération et de ventes directes sur les marchés.

En 2019, pour répondre à une demande forte de ses membres, le SER a mis en place une formation sur l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique. Au travers d'interventions de RTE, d'Enedis, de la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) et d'experts du raccordement, les participants peuvent, en une journée, couvrir les sujets en lien avec le raccordement des projets d'une puissance inférieure à 500 kWc. Ces mesures doivent permettre de libérer le potentiel de l'énergie photovoltaïque.



©AdobeStock

Contributions aux SRADDET et aux stratégies énergétiques régionales

Le Syndicat des énergies renouvelables contribue au niveau de chaque région à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET). Dans la continuité du travail de prospective énergétique régionale engagée en 2018, le SER s'est impliqué dans les différentes instances de travail et de concertation (enquêtes publiques, consultation des Personnes publiques associées, etc.) autour de ces SRADDET afin qu'ils portent une ambition réaliste et proposent des leviers susceptibles d'accélérer le développement des filières renouvelables. Le SER a donc suivi les étapes d'élaboration des SRADDET et a fait part de recommandations sur les objectifs par filière et sur les moyens dont les Régions peuvent se doter pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

Par l'intermédiaire du réseau de ses représentants, présents dans chaque région, le SER est intervenu auprès des exécutifs régionaux et de leurs services afin de porter la voix des acteurs des filières renouvelables, de suivre les différentes initiatives mises en place par les Régions et d'explorer les potentiels sujets de collaboration.

Dans plusieurs régions, le SER a pris position vis-à-vis de dispositions spécifiques à certaines filières au sein de projets de SRADDET, susceptibles de freiner leur développement au niveau local, et notamment lors de l'élaboration de chartes ou de doctrines locales pouvant avoir un impact notable sur leur développement. Le SER a ainsi mené un important travail de sensibilisation sur les enjeux liés au développement du photovoltaïque au sol, ainsi que sur les autres filières en fonction des problématiques régionales rencontrées.

Interventions auprès des CESER

Le SER a été auditionné par différents Conseils Economiques Sociaux Environnementaux Régionaux (CESER) afin de présenter sa vision sur le développement des énergies renouvelables dans les territoires, les leviers pour faciliter leur déploiement, les perspectives des différentes filières, ainsi que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui y sont liés.

Présidente de commission
Florence LAMBERT, CEA-LITEN



©CEA-INES-L.Godart

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES ENR

La Commission a piloté la réalisation d'une étude visant à mesurer la contribution de chaque filière EnR à l'économie nationale et locale aujourd'hui et en 2028 [en fonction de plusieurs hypothèses de mix énergétique]. Cette étude mesure quatre éléments : les retombées économiques des projets sur les territoires, leur création de valeur ajoutée, leur impact sur la facture énergétique et les créations d'emplois engendrées.

Emplois et compétences

Afin d'étudier le besoin en emplois et en compétences des énergies renouvelables en France, le SER a réalisé un travail d'analyse de l'ensemble des segments de la chaîne de valeur de chaque filière dans le but d'identifier d'éventuelles tensions. Ce travail a été approfondi avec l'étude plus précise des causes des tensions identifiées (manque de formation, manque d'attractivité...) afin de contribuer à leur résorption.

Stockage

Un groupe de travail dédié au stockage de l'énergie a été mis en place. Une première note de positionnement a été réalisée, permettant au SER de se positionner sur les différents enjeux relatifs au stockage. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a contribué à différentes consultations publiques : Commission de Régulation de l'Énergie (stockage), Enedis (flexibilités locales), RTE (intégration du stockage dans les règles du mécanisme d'ajustement). Au regard de la montée en puissance du sujet, le groupe de travail sera à nouveau mobilisé en 2020.

Appels à projets

Le SER a poursuivi son travail de suivi et de présentation des différents appels à projets lancés par l'ADEME, la Banque Publique d'Investissement et la Commission Européenne. Des séminaires de présentation des appels à projets ADEME dédiés à la mobilité hydrogène, aux énergies renouvelables et aux réseaux énergétiques optimisés ont été organisés pendant l'année.

Numérique

Le SER a mené un travail d'information de sensibilisation de ses membres aux enjeux liés au numérique dans la transition énergétique et a participé au groupe de travail de la CRE sur l'accès aux données dans l'énergie. Une consultation sera prochainement lancée auprès des adhérents dans l'objectif de mesurer l'opportunité pour le SER d'approfondir ses travaux sur le sujet et de définir une feuille de route.



ÉNERGIES RENOUVELABLES ET BÂTIMENT

Président de commission
Damien MATHON, POUJOULAT

Cadre législatif et réglementaire

Obligation de chaleur renouvelable

Dans le cadre des réflexions sur la RE2020, le SER a participé au groupe d'expertise de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) pour introduire une obligation d'énergie renouvelable pour les bâtiments neufs et définir les périmètres du calcul. Le ministère semble finalement avoir tranché pour une obligation de chaleur renouvelable dont le niveau reste à définir.

Arrêté tertiaire

Le SER a participé à la concertation sur l'arrêté relatif à l'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires. Il a attiré l'attention sur l'inégalité des prises en compte des énergies renouvelables dans la méthode de calcul proposée.

CONCERTATION SUR LA RE2020

Le SER a participé à la concertation ministérielle sur la réglementation environnementale 2020 des bâtiments neufs en s'impliquant principalement sur le sujet de la méthode de calcul et sur l'analyse technico-économique. Basés sur les retours d'expérience des labels énergie carbone actuels, les travaux ont consisté à échanger sur des propositions d'amélioration notamment sur celles portées par le SER : telle que la prise en compte des usages mobiliers afin de mieux prendre en compte l'auto-consommation du photovoltaïque dans les bâtiments, le froid renouvelable et l'aspect renouvelable de la biomasse.

Cadre économique

Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE)

Le SER a continué en 2019 le travail sur le passage du crédit d'impôt en une prime. Il a porté plusieurs mesures pour les différentes filières de chaleur renouvelable. En dehors des discussions sur les montants et critères de chaque filière, le SER a demandé à ce que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) soit dotée de moyens suffisants pour éviter de trop longs délais dans l'instruction des dossiers et qu'une période transitoire soit créée pour faciliter la transition entre les deux systèmes.

Sujets techniques

Valeur carbone par défaut dans la réglementation bâtiment neufs

Le SER a été consulté par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) sur la mise en place de nouvelles valeurs carbone par défaut pour le photovoltaïque et pour le chauffage au bois domestique. Des valeurs par défaut spécifiques au photovoltaïque en surimposé ont été obtenues afin d'avoir l'équivalent de ce qui avait été développé en 2018 pour le photovoltaïque intégré au bâti. Le Syndicat a demandé à terme des valeurs par défaut par grands éléments (modules, système de fixation, onduleur et câblage) afin de permettre plus de choix entre les technologies pour les maîtres d'œuvre et faciliter la mise en place de valeurs pour les industriels. Pour le bois, le SER a transmis au CSTB les calculs d'analyse de cycle de vie réalisés avec les professionnels afin qu'ils soient utilisés pour mettre en place des valeurs par défaut plus précises pour les appareils indépendants à bûches et à granulés.



©AdobeStock

ORDONNANCE S3REN DU 22 MAI 2019

L'ordonnance « S3REN », prévue par la loi ESSOC d'août 2018, a été publiée le 22 mai dernier et permet de simplifier l'élaboration des Schémas régionaux de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables (S3REN) en simplifiant leur lien avec les Schémas Régionaux d'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité des Territoires (SRADDET).

Désormais le Préfet de Région fixera l'objectif de capacité d'accueil des S3REN en tenant compte de trois éléments : la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE), le schéma régional et la dynamique de raccordement des EnR dans la région. Sur la base de cet objectif, RTE élaborera, en concertation avec les fédérations de producteurs, une proposition de S3REN dont la quote-part devra être validée par le Préfet pour valider son entrée en vigueur.

Un décret de mise en œuvre de cette ordonnance doit suivre en 2020. Celui-ci contiendra, à la demande du SER, une augmentation du seuil d'exonération du paiement de la quote-part de 100 à 250 kVA.

Cadre législatif et réglementaire

Suppression de l'APO : arrêté de mise en œuvre du contrôle de la pose des câbles des réseaux privés

L'arrêté du 25 février 2019 est le dernier élément du nouveau cadre réglementaire désormais en vigueur supprimant l'Autorisation de projets d'ouvrages (APO) pour les réseaux privés des projets EnR et la remplaçant par un contrôle de la pose des câbles. Il fait suite à la loi ESSOC et au décret du 17 décembre 2018 précisant le périmètre de suppression de l'APO.

Sujets techniques

Publication du schéma décennal (SDDR) de RTE

Le SER a activement participé à la concertation pour la rédaction du schéma décennal de développement du réseau (SDDR) de RTE, publié en septembre. Ce document démystifie la question de l'intégration aux réseaux des EnR et met en lumière qu'une part de 50% d'EnR dans la production d'électricité est atteignable en 2035 sans rupture technologique et sans révolution dans la structure des coûts pour le consommateur. Le SDDR fournit une feuille de route pour l'intégration des EnR qui sera mis en œuvre opérationnellement via les révisions en cours des S3REN.

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Président de pôle
Régis BLANC, ENGIE GREEN

Révisions des S3REN

Le SER a largement contribué aux révisions des S3REN en cours, notamment ceux de Nouvelle-Aquitaine, de Grand-Est, d'Occitanie, de PACA et des Hauts-de-France. Le nouveau S3REN Nouvelle-Aquitaine devrait entrer en vigueur courant 2020 et mettre à disposition 13,5 GW de capacités pour une quote-part de 78 k€/MW. D'autres S3REN révisés devraient suivre début 2021 (Grand Est notamment).

Evaluation et contrôle des Etats Techniques et Financiers (ETF) des S3REN par le SER

Le SER a poursuivi en 2019 son travail d'analyse des Etats Techniques et Financiers initié en 2018 et a obtenu la mise en place de comités annuels de présentation et d'échanges avec les gestionnaires de réseaux sur ces documents. Leur contenu a aussi évolué avec l'intégration de nouveaux indicateurs de suivi plus adaptés aux points d'intérêts des producteurs. Ce travail a permis d'attirer l'attention de la CRE sur les S3REN qui rendra prochainement son avis sur les méthodologies de calcul des coûts de la quote-part.

Lancement d'une étude sur des paliers de tension intermédiaire (33, 45 & 66 kV)

Suite à plusieurs courriers à destination de RTE et d'Enedis, le SER a obtenu la création d'un groupe de travail multi-acteurs qui va plancher sur une analyse coûts-bénéfices de l'introduction de nouveaux paliers de tension pour le raccordement des EnR. Les conclusions de ce groupe de travail prendront la forme d'un rapport qui sera publié fin 2020/début 2021.

Création d'un réseau de référents techniques du pôle réseaux électriques

Le pôle réseaux électriques a désigné plusieurs de ses pairs pour suivre au nom du SER l'avancée de sujets techniques essentiels pour la filière (eDEIE, protections de découplage et téléaction, déploiement de la fibre optique, réglage de la tension...). Ces nouveaux référents devront permettre de challenger efficacement les équipes de RTE et d'Enedis afin d'améliorer la DTR (Documentation Technique de Référence) dans le sens d'une meilleure intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques.



EXPORT INTERNATIONAL

Président de commission
Eric SCOTTO, AKUO ENERGY

2^{ème} Conférence sur les énergies renouvelables au Cameroun et rendez-vous avec la Présidence de la République et le Ministre de l'Énergie

Depuis quatre ans, le SER assiste l'Association Camerounaise des Énergies Renouvelables (ACER) dans sa structuration et ses actions. Le SER et l'ADEME, partenaires de la 2^{ème} Conférence EnR organisée en février 2019 à Yaoundé, étaient conviés à intervenir et ouvrir officiellement cette conférence qui a réuni plus de 200 participants. L'ACER et ses partenaires ont renouvelé leur appel à une politique de transition énergétique diversifiée et pérenne.

En marge de la conférence, une délégation du Syndicat des énergies renouvelables a été reçue par M. Paul ELUNG CHE, ministre Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République et par M. Gaston ELOUNDOU ESSOMBA, ministre de l'Eau et de l'Énergie. Les deux ministres ont insisté sur la question des coûts de production des sources alternatives aux fossiles et à l'hydroélectricité. L'état Camerounais a pour objectif de substituer les 30% du mix national en énergies fossiles par des énergies renouvelables décentralisées, solaire, mais également hydrolien.

1^{er} forum Domenico-français sur les énergies renouvelables dans les territoires insulaires

En mai s'est déroulé le 1^{er} forum EnR Domenico – français co-organisé par le ministère des affaires étrangères dominicain et le Syndicat des énergies renouvelables, en collaboration avec les services de l'Ambassade de France à Saint-Domingue.

JEAN-LOUIS BAL, PRÉSIDENT DU SER, NOMMÉ FÉDÉRATEUR EXPORT ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de la stratégie de soutien au commerce extérieur, le gouvernement a souhaité poursuivre son appui particulier à des familles de biens et services prioritaires à l'export, au regard à la fois des prévisions pour le commerce mondial à l'horizon 2022 et des perspectives de nos filières à l'international.

Comme les autres secteurs prioritaires à l'export, la famille « énergies renouvelables » est animée par un fédérateur qui a la charge de contribuer à sa structuration, sa valorisation et sa promotion. Jean-Louis BAL s'est vu confier ce rôle par Jean-Yves Le DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour une durée de 2 ans. Sa feuille de route sera mise en oeuvre en étroite coordination avec le volet Export du CSF Nouveaux systèmes énergétiques.

Dépassant les projections de participation, cet événement a réuni près de 240 participants issus du secteur privé local, ministères, compagnies d'électricités, régulateurs, journalistes..., ainsi qu'une douzaine d'acteurs français, adhérents du SER, ADEME, Fonds STOA. Ces derniers ont pu bénéficier de l'appui du ministère pour l'organisation de rendez-vous individuels avec des partenaires potentiels locaux, représentant du régulateur, de la CDEEE (compagnie d'électricité nationale), du ministère de l'énergie, etc.

Le forum a été ouvert par le ministre de l'Énergie et le ministre des Affaires étrangères dominicains qui ont tous les deux réaffirmé la volonté de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées dans une matrice nationale à 85% carbonée. La poursuite de l'objectif de 25% d'EnR en 2025 serait concrétisée par un premier appel d'offres de 250 MW cumulés qui seraient répartis entre deux projets éoliens (2 x 50 MW) et trois projets solaire photovoltaïque (3 x 50 MW).



©SER

Mission collective Solaire et Accès à l'énergie au Togo

Sur invitation du Président de la République, M. Faure Essozima GNASSINGBE, le Syndicat des énergies renouvelables avec l'appui du service économique de l'ambassade de France au Togo, a coordonné une délégation d'une vingtaine d'acteurs français des énergies renouvelables et accès à l'énergie (dirigeants de start-ups, de PME, d'ETI, de représentants de grands groupes, d'ONG françaises et de l'ADEME) en marge du forum Togo Europe organisé à Lomé les 13 et 14 juin.

La délégation s'est rendue à Lomé pour rencontrer, M. Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, ministre des Mines et de l'Énergie, les institutions togolaises du secteur de l'électricité, la direction de la Banque Ouest Africaine pour le développement, l'intégralité des bailleurs de fonds présents sur la zone et le secteur privé local.

Cette mission s'inscrit également dans le volet du renforcement de la coopération entre acteurs (ONG, institutionnels, secteurs privés) porté par le groupe de travail national «Accès à l'Énergie» piloté par le SER et l'ADEME.

Atelier de travail BOAD / UEMO sur la stratégie de développement du solaire

Suite à la conférence sur l'énergie solaire célébrant les 45 ans de la Banque Ouest-Africaine de développement (BOAD) en 2018, à laquelle le SER avait été convié, la BOAD a identifié un large éventail de recommandations visant la promotion de l'énergie solaire en zone UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine). En vue de leur exploitation, ces recommandations ont été regroupées en cinq priorités : gouvernance et cadre institutionnel, renforcement de capacités, financement, mobilisation des ressources, développement de l'économie du solaire.

Les 12 et 13 novembre 2019, le SER a été convié à participer aux travaux pour définir une feuille de route régionale. Un plan d'actions détaillé pour chacune des cinq priorités a été défini au cours de ces deux jours de travaux. Le SER a fait acte de candidature pour participer au Comité de Suivi de ce plan d'actions régional.

Groupe de travail National Accès à l'Énergie – SER et ADEME

Le SER et l'ADEME poursuivent la coordination du groupe de travail national multi-acteurs sur l'Accès à l'Énergie. Les priorités identifiées - aspects réglementaires, coopération entre les différents acteurs, innovation et financements – ont fait l'objet d'une réflexion au sein de sous-groupes de travail. Un livre blanc regroupant les principales recommandations sera diffusé, en 2020, aux donateurs d'ordres des pays prioritaires ainsi qu'aux réseaux des ambassades et de la Team France Export. En parallèle, un document présentant l'offre française en matière d'accès à l'énergie a été réalisé et servira à la promotion du savoir-faire national à l'export.

1^{er} Forum Énergie Myanmar – France

Le SER est intervenu lors de la première édition du forum énergie organisé par le bureau de Business France à Rangoon en mars. Plus d'une quinzaine d'entreprises françaises du secteur avaient fait le

déplacement dans ce pays qui offre un potentiel important de développement de projets hydroélectriques, mais également solaires et éoliens.

Dans le prochain plan directeur national, la part des EnR, hors grande hydroélectricité, serait portée à 12% du mix énergétique, soit près de 3 GW dont une large part reste à développer.

Le volet Accès à l'Énergie est considéré comme prioritaire par le gouvernement qui a fixé à 2030 l'objectif de 100% de couverture pour le territoire, sachant qu'en novembre 2019 ce taux atteignait 50%.

7^{ème} cycle de financement de la facilité ADFD (Agence de développement d'Abu Dhabi)/IRENA

Le SER intervient depuis quatre ans en tant qu'expert technique de cette facilité de 350 millions de dollars répartis sur sept cycles qui vise à financer, des projets de production d'énergies, petits et moyens, à partir de sources renouvelables. Pour ce dernier cycle, la dotation est passée de 50 millions à 100 millions de dollars. Les lauréats du 7^{ème} cycle seront dévoilés en marge de l'Assemblée Générale de l'IRENA à la mi-janvier 2020.

Alliance Solaire Internationale (ASI)

Le SER a pris la co-présidence pour une durée d'un an du Comité International représentatif du secteur privé de l'Alliance Solaire Internationale. Cette plateforme internationale, créée par le Syndicat des énergies renouvelables, le MEDEF International et leurs homologues Indiens, regroupe les associations professionnelles des pays impliqués dans l'Alliance pour relier les gouvernements membres de l'ASI au secteur privé. Elle assure la coordination entre les acteurs responsables du développement des projets solaires sur le terrain et le secrétariat général de l'ASI.

Le SER a notamment participé aux travaux d'élaboration d'un mécanisme de garantie pour les projets solaires portés par la Banque Mondiale et l'Agence française de développement (AFD).

Réunions SYNTEC, Think Smart Grid, SER

SYNTEC Ingénierie et le SER, avec le soutien de l'ADEME, ont initié en 2016 la création d'un groupe de travail SER/SYNTEC Ingénierie dont l'objectif principal est de définir l'articulation amont/aval entre les ingénieries et les apporteurs de solutions EnR. Après le succès des deux premières éditions, la rencontre a été étendue aux adhérents de Think Smart Grid, le cluster des réseaux électriques intelligents.

La 3^{ème} édition des rencontres s'est tenue le 25 novembre 2019 avec près de 70 participants pour une matinée d'échanges autour d'intervenants de l'AFD, de l'ADEME investissements, de la DG Trésor, de STOA Énergie & Infrastructure... Plus de 50 rendez-vous BtoB entre les adhérents des trois structures et certains des intervenants de la matinée ont eu lieu à l'issue de la plénière.

RÉGIONS ULTRA-MARINES

Président de commission
Frédéric MOYNE, ALBIOMA

Représentation des ZNI

Promotion de l'autonomie énergétique

En 2017, la commission RUM décidait de mener une étude permettant d'évaluer les ordres de grandeur des besoins en nouvelles capacités EnR pour promouvoir une accélération du développement des EnR en Zones non-interconnectées (ZNI) à la hauteur de l'objectif d'autonomie énergétique pour ces territoires à l'horizon 2030. En 2019, l'ADEME a publié des études intitulées «Vers l'autonomie énergétique des ZNI», que le SER a activement relayées. Ces dernières démontrent que l'autonomie énergétique de ces territoires constitue le meilleur scénario économique et environnemental.

Représentation des professionnels aux CCP EDF SEI

Le SER représente les professionnels des énergies renouvelables et porte leur voix aux Comités de Concertation des Producteurs (CCP) d'EDF SEI. Dans le cadre de ces instances, le SER a attiré l'attention de l'opérateur historique sur divers sujets tels que l'élaboration des S2REN en ZNI ou encore les délais et retards d'établissement des documents pour le raccordement des installations. Le SER est également consulté par EDF SEI pour faire évoluer les modèles de contrats d'achat et de complément de rémunération pour les installations photovoltaïques éligibles aux tarifs en guichet ou aux appels d'offres.

Voyage de presse de l'AJE à La Réunion

L'Association des Journalistes de l'Environnement (AJE), a organisé début 2019 un voyage de presse à la Réunion. Le SER a pu y prendre part et participer à la mise en lumière de plusieurs réalisations de production d'énergies renouvelables exemplaires couvrant l'ensemble du potentiel des EnR en outre-mer. Ce voyage a également été, pour le SER, l'occasion de mettre l'accent sur l'objectif d'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2030.

Cadre législatif et réglementaire

Révision des PPE en Régions outre-mer

Avec l'appui de ses représentants régionaux, le SER a activement proposé une révision des PPE des territoires d'outre-mer à la hauteur de l'objectif d'autonomie énergétique en 2030, notamment en Guadeloupe où les objectifs prévus pour l'énergie photovoltaïque s'avéraient particulièrement bas au regard de la dynamique mondiale et française de la filière.

PARUTION DE NOUVEAUX APPELS D'OFFRES PHOTOVOLTAÏQUES EN ZNI

Le SER a contribué à l'élaboration des cahiers des charges des appels d'offres dans les Zones non-interconnectées.

La Commission RUM a rappelé la nécessité de prévoir des volumes appelés cohérents par rapport à l'objectif d'autonomie énergétique en 2030 inscrit dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Après que le SER ait sollicité à plusieurs reprises l'Administration pour accélérer la parution de ces nouveaux appels d'offres, ceux-ci ont été publiés sur la base de volumes réhaussés.

Cadre économique

Demande de clarification des S2REN et recensement

Le SER a attiré l'attention d'EDF SEI pour que les S2REN dans les territoires ultramarins soient construits sur la base des projets réellement en développement et pas uniquement sur les objectifs des PPE, parfois peu ambitieux. Le SER a donc procédé, dans un premier temps, à un recensement des projets à La Réunion pour évaluer l'écart entre les projets pris en compte par EDF SEI pour réaliser le S2REN et les projets qui pourraient effectivement voir le jour dans les années à venir. Des travaux devraient être conduits en 2020 pour affiner ces schémas.

Prise en compte des retards d'EDF SEI dans le cas du guichet ouvert

Après avoir soulevé auprès d'EDF SEI la problématique de perte de durée de contrat d'achat en cas de retard dans la procédure de raccordement, le SER a proposé à l'administration une évolution des textes réglementaires pour prendre en compte ces retards et ne pas impacter l'équilibre économique des projets. La DGEC a répondu à la demande du SER en envoyant une note d'instruction à EDF SEI favorable aux porteurs de projets.

Sujets techniques

Création d'une procédure de prolongation des contrats en cas d'événements climatiques extrêmes

A la suite des dommages causés par l'ouragan Irma à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, le SER a demandé à la DGEC de permettre le transfert des contrats d'achat en cas d'empêchement, administratif ou technique, pour que les producteurs concernés puissent reconstruire leurs installations sur les sites initiaux. Ces échanges ont abouti à la définition d'une procédure de validation des reconstructions des centrales photovoltaïques sur d'autres sites, sans remise en cause de leur équilibre économique. Cette procédure peut permettre à l'avenir à la profession d'envisager la possibilité de garantir l'équilibre économique des projets en cas d'événement climatique exceptionnel.





FAITS MARQUANTS 2019

FILIÈRES

ÉOLIEN TERRESTRE

Présidente de commission
Rosaline CORINTHIEN, ENGIE

FEUILLE DE ROUTE MINISTÉRIELLE POUR AMÉLIORER L'ADHÉSION À L'ÉOLIEN TERRESTRE

Dans la continuité des travaux du groupe de travail ministériel éolien et à la suite des échanges avec la ministre, Elisabeth BORNE, et la secrétaire d'Etat, Emmanuelle WARGON, le SER a rédigé une feuille de route visant à formuler de nouveaux axes de travail favorisant une bonne intégration territoriale des projets.

Cette feuille de route, qui considère plusieurs échelles de temps et identifie une dizaine d'actions, a permis au SER d'être force de proposition pour les travaux futurs du groupe de travail ministériel. Celui-ci doit se réunir à nouveau en 2020 pour aborder, entre autres, le sujet de l'acceptation de l'éolien terrestre. Plusieurs mesures de cette feuille de route concernent donc des sujets sur lesquels la profession a été encouragée à proposer des évolutions (démantèlement, recyclage, balisage).



Cadre législatif et réglementaire

Projet de loi Energie-Climat

Le SER a veillé à ce que les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ne soient pas remis en cause par la loi Energie Climat. Par ailleurs, en participant à une table-ronde sur l'Autorité environnementale organisée par la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi Energie Climat, le SER a rappelé d'une part, la nécessité d'adopter les nouvelles règles de saisine de l'Autorité environnementale pour les projets obligatoirement soumis à l'étude d'impact, sans attendre la publication de la loi; d'autre part, le besoin de doter les Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe) et Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de moyens supplémentaires.

DCCR 2016

Le SER a mené au cours de l'année un important travail d'analyse et d'information au sujet des DCCR 2016. A la demande du SER, la DGEC a clarifié les conditions de prolongation des délais d'achèvement et a revu le critère de nouveauté des installations afin de permettre aux projets de basculer vers le complément de rémunération 2017 ou vers l'appel d'offres. Deux réunions d'information dédiées ont été organisées

par le SER pour faire un point sur la situation et permettre aux adhérents d'échanger avec la DGEC. A l'approche du plafond de 1 500 MW, le SER a adressé un courrier à la DGEC pour demander de la visibilité pour les acteurs de la filière sur les actions à venir.

Cadre économique

Réforme du guichet ouvert 2017

Le SER a suivi le projet de réforme du guichet ouvert pour l'éolien terrestre tout au long de l'année 2019 (amendements en CSE, échanges avec la DGEC) dans l'objectif de limiter la restriction des conditions d'éligibilité.

Propositions relatives à l'appel d'offres éolien terrestre en cours

Le pôle économique de la Commission éolien terrestre a suivi et analysé avec attention les résultats des périodes de l'appel d'offres éolien terrestre. Ces travaux ont permis au SER de prendre position systématiquement sur les modifications successives que le Gouvernement a souhaité apporter au cahier des charges de l'appel d'offres en cours, et d'être force de proposition pour le prochain appel d'offres post-2020.

Lancement d'un groupe de travail dédié au sillage de la production

Le pôle économique de la Commission éolien terrestre travaille actuellement à la mise en place de règles communes d'indemnisation en cas d'effet de sillage de la production entre deux parcs. Un groupe de travail spécifique a été mis en place, pour discuter des conditions d'une indemnisation, de sa durée, de son montant, et de ses modalités.

Lancement d'un groupe de travail dédié à la mise en place d'un bilan carbone

La loi Énergie-Climat rend obligatoire la prise en compte du bilan carbone des projets parmi leurs critères d'éligibilité ou de notation dans le cadre des appels d'offres. Un groupe de travail a été lancé fin octobre 2019 afin de proposer une méthode objective à la DGEC.

Sujets techniques

Travaux sur le recyclage et l'économie circulaire dans l'éolien terrestre

Pour contribuer au rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'économie (CGE) sur l'économie circulaire dans l'éolien terrestre, le SER a rédigé une note détaillant les matériaux constitutifs des éoliennes et les solutions de valorisation et de recyclage disponibles ou à développer. Par ailleurs, un groupe de travail inter-filières (nautique, aéronautique, ferroviaire, automobile...)

sur le recyclage des composites s'est réuni fin 2019, et poursuivra ses travaux en 2020 pour identifier les problématiques communes et les synergies possibles entre filières.

Participation au CEE de l'Agence Nationale des Fréquences

Le Comité de concertation de compatibilité électromagnétique (CCE) étudie actuellement la compatibilité entre réseaux de faisceaux hertziens et éoliennes, afin de recommander un processus et des outils de communication entre opérateurs mobiles et porteurs de projets éoliens pour faciliter leur cohabitation sur le territoire. Le SER a commandé un rapport pour contribuer à ces travaux avec l'établissement d'une méthode de calcul de la Surface Equivalente Radar des éoliennes.

Contribution au groupe de travail sur le balisage circonstanciel

Piloté par le ministère des Armées et la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), ce groupe de travail vise à expérimenter des solutions de balisage circonstanciel pour diminuer la gêne occasionnée pour les riverains tout en garantissant la sécurité du trafic aérien et du territoire. Le SER contribue activement à ces travaux via l'analyse des solutions à expérimenter et leur mise en place sur des parcs volontaires, prévue à partir de 2020.

Suivi de l'expérimentation DEMPÈRE

Malgré l'abandon du projet DEMPÈRE (Démonstrateur de perturbations des éoliennes sur les radars électromagnétiques), le SER continue d'être actif afin de s'assurer que de nouvelles règles de distances entre les éoliennes et les radars militaires ne seront pas mises en place de façon arbitraire. Le SER insiste sur l'importance de la réalisation d'une étude d'impact de ces nouveaux critères sur le développement de l'énergie éolienne pour aboutir à un point d'équilibre entre les politiques de défense et de transition énergétique.

Plan d'action sur l'accidentologie éolienne, en lien avec la DGPR

A la demande de la Direction générale de la Prévention des risques (DGPR), le SER et France Energie Eolienne (FEE) ont travaillé à un plan d'action de la profession sur le management de la sécurité des parcs éoliens terrestres. Ce plan d'action met en place une démarche systématique et organisée au niveau des organisations professionnelles à la survenue d'un incident ou accident. Il vise à permettre une meilleure gestion des événements grâce à un kit de communication dédié et un partage d'expérience renforcé sur les causes profondes via une base de données commune à la profession. Une conférence de présentation de ces travaux et de mobilisation de la profession a été organisée en novembre 2019.

Guide des bonnes pratiques

Le SER participe activement aux travaux pilotés par la DGEC pour mettre en place un guide des bonnes pratiques entre porteurs de projets éoliens et collectivités territoriales. Cette initiative a été lancée à l'issue du groupe de travail ministériel sur l'éolien, et vise à permettre une meilleure communication entre collectivités territoriales, élus et porteurs de projets éoliens.

Cadre environnemental

Comité de pilotage du projet MAPE du MNHN

Le projet MAPE (Mortalité Aviaire sur les Parcs Eoliens), piloté par la MSH Sud (Maison des Sciences de l'Homme), est un projet collaboratif visant à élaborer un protocole de test des dispositifs (détection, effarouchement...), et à mener des axes de recherche sur l'avifaune. Le SER est membre du comité de pilotage de ce projet, contribuant aux travaux et assurant le lien avec les exploitants volontaires pour participer au projet.



ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES ET ÉOLIEN EN MER

Président de la commission énergies marines renouvelables
Marc LAFOSSE, ENERGIE DE LA LUNE

Présidente de la commission éolien en mer
Béatrice BUFFON, EDF RENOUVELABLES

Cadre législatif et réglementaire

Evolution des procédures et optimisation du traitement des recours contentieux

Après plus de sept ans de procédures juridiques, le premier parc éolien en mer en France a été autorisé et purgé de tout recours en mai 2019. Afin d'accélérer et d'optimiser le traitement des recours contentieux concernant les projets d'énergies marines renouvelables, le SER a établi et porte diverses propositions, parmi lesquelles celle de faire du Conseil d'Etat le juge en premier et dernier ressort de ces affaires. Le SER a également engagé une analyse autour de la faisabilité et des modalités de création d'un régime d'autorisation unique pour les EMR.

Cadre économique

Perspectives pour l'hydrolien marin

Dans le cadre de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), le SER a défendu les avantages et enjeux associés au développement de la filière de l'hydrolien en mettant en avant les dernières réalisations et mises à l'eau, les perspectives de baisses des coûts observées ainsi que les possibilités de mobilisation de financements européens pour continuer à développer les projets hydroliens, en particulier les futures fermes pilotes. Une contre-proposition a également été adressée à l'administration pour maintenir une perspective favorable à l'hydrolien dans le rapport annexé à la PPE.

Compétitivité de l'éolien en mer et enjeux industriels

Le SER s'est attaché à argumenter et communiquer autour de la grande compétitivité désormais acquise et démontrée pour l'éolien en mer par le résultat de l'appel d'offres engagé par l'Etat pour un projet de 600 MW au large de Dunkerque. En effet, cet appel d'offres, attribué en juin 2019, affiche un prix inférieur à 50€/MWh qui pourrait, dans certains scénarios, contribuer positivement au budget de l'Etat. Le SER a également communiqué et mis en avant les enjeux industriels liés au développement des EMR, notamment l'éolien en mer flottant, dans la perspective de son prochain développement commercial.

Sujets techniques

Etudes techniques préalables et environnementales

Suite à la décision de l'administration de conduire les études techniques préalables et d'état initial environnemental en amont des procédures de mise en concurrence, le SER contribue à l'élaboration des cahiers des charges de ces études. Les échanges avec l'administration précisent les contenus attendus par la profession, qui permettra d'assurer la réalisation d'études conformes aux attentes des participants aux futures mises en concurrence.

Raccordement des parcs éoliens en mer

Suite aux évolutions réglementaires confiant à RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, le raccordement des parcs éoliens en mer, les trames contractuelles de raccordement et d'accès au réseau des installations de production d'électricité renouvelable en mer doivent être adaptées. Le SER prend part à la concertation organisée par RTE afin de définir les conditions particulières de la Proposition Technique et Financière (PTF), de la Convention de Raccordement et du Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport qui s'appliqueront au projet de Dunkerque ainsi qu'aux futurs appels d'offres éoliens en mer, y compris les premiers appels d'offres commerciaux flottants.

Planification spatiale maritime et futurs projets

Elaboration des documents stratégiques de façade

Représenté au sein des instances de chaque façade maritime, notamment les Conseils maritimes de façades, le SER a contribué à l'élaboration des Documents Stratégiques de Façade (DSF), dont les objectifs ont été officiellement adoptés en 2019. Ces documents, et leur « carte des vocations », constituent une base pour la planification du développement des énergies marines renouvelables, en définissant les enjeux et spatialisant les zones propices à la réalisation des différentes activités en mer.





PROGRAMMATION DES FUTURS APPELS D'OFFRES

Dans le cadre de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), et sur la base des travaux de son groupe de travail Planification, le SER a établi un scénario d'appels d'offres ventilant, sur les cinq prochaines années, un volume annuel d'appels d'offres de 1 GW, équilibré entre éolien posé et éolien flottant et entre les façades maritimes. Ce calendrier et cette ambition de développement des EMR ont été concertés avec l'ensemble des Régions littorales favorables au développement de l'éolien en mer, et largement présentés aux décideurs. Ils ont également été soutenus par de régulières communications du SER à l'attention des médias. Le SER a engagé, en juin 2019, une large campagne de communication dédiée à l'éolien en mer, publiée dans la presse nationale et régionale, et adressée à l'ensemble des députés et des décideurs concernés au sein des administrations.

©Sabella

Définition de zones propices à l'éolien en mer

Au sein des différentes instances de concertation de chaque façade (CRML Bretagne, Commission spécialisée éolien flottant en Méditerranée, Assemblée mer et littoral en Pays de la Loire, etc.), le SER contribue aux travaux de concertation et d'identification de zones propices aux EMR tenant compte de la ressource, des zones d'exclusion, et des concertations avec les usagers, notamment la pêche professionnelle. Ces travaux, à l'échelle régionale et sur la base des tracés des documents stratégiques de façade, sont ainsi nécessaires pour identifier des zones plus précises qui pourraient faire l'objet de prochaines mises en concurrence et préparer la phase de participation du public qui sera ensuite organisée par l'Etat.

Futur projet éolien en mer en Normandie

Dans le cadre du Conseil maritime de la façade Manche, le SER a pris part à l'ensemble des ateliers cartographiques organisés entre les parties prenantes (usagers professionnels, représentants de l'Etat, associations environnementales). Ces ateliers visaient à préparer le débat public tenu préalable-

ment à l'engagement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour un futur projet éolien en mer au large de la Normandie en 2020 décidé par le Gouvernement. Le SER participe également à la phase de débat public engagée dans le but de planifier, le plus en amont possible, plusieurs zones pouvant faire l'objet d'appels d'offres à court et moyen termes.

Environnement et biodiversité

Le SER participe aux échanges structurés sur les enjeux et impacts des EMR avec la biodiversité, en prenant notamment part à deux groupes d'études : au groupe de travail EMR & Biodiversité de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) visant à une relecture critique des études d'impact environnementales réalisées pour les premiers projets d'une part, au groupe de travail ECUME porté par le ministère de la transition écologique et solidaire d'autre part, dédié à la mesure et à l'évaluation des effets cumulés.

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Président de commission
Xavier DAVAL, KILOWATTSOL

Cadre législatif et réglementaire

Loi Energie Climat

Dans le cadre du projet de Loi Energie Climat, le SER a formulé plusieurs propositions visant à faciliter l'implantation de projets photovoltaïques sur bâtiments, aires de parking et le long des autoroutes. Parmi celles-ci, le SER a vu sa demande satisfaite concernant l'évolution de la loi biodiversité qui renforce l'implantation d'énergies renouvelables ou de toitures végétalisées sur les bâtiments commerciaux neufs de plus de 1 000 m², avec l'instauration d'un seuil du taux de couverture minimum de 30% et un élargissement aux nouvelles constructions de locaux à usage industriel ou artisanal, d'entrepôts, de hangars ainsi qu'aux nouveaux parcs de stationnement.

Règles de développement du photovoltaïque au sol en Région

Afin d'éviter que de nouvelles règles ne limitent davantage le développement d'installations photovoltaïques au sol dans les Schémas Régionaux de d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le SER a travaillé en 2019 à rappeler en régions les ordres de grandeurs et les nombreuses règles qui encadrent le développement du photovoltaïque au sol : code de l'urbanisme, code forestier, loi sur l'eau...

Contribution au guide « instruction des projets au sol » du MTES

Parmi les conclusions du groupe de travail solaire de 2018 figurait la nécessité de réaliser un guide pour faciliter et clarifier l'instruction des projets photovoltaïques au sol afin d'éviter de potentielles interprétations des textes réglementaires. Le SER participe à l'élaboration de ce guide qui doit constituer un document fiable, rappelant le droit et le juste périmètre du développement de projets photovoltaïques au sol.

Panorama : projets exemplaires « Photovoltaïque et agriculture »

Le SER a lancé un groupe de travail dédié au photovoltaïque et à l'agriculture qui doit donner lieu à l'élaboration d'un panorama des projets mariant activités agricoles et photovoltaïque. Il portera sur tout type d'installation : au sol, sur toitures, en serre ainsi que sur les installations d'agrivoltaïsme dynamique.

PPE : DES OBJECTIFS POUR LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE CONFORMES AUX ATTENTES DU SER

Les travaux de révision de la PPE ont consacré la filière photovoltaïque comme une des énergies majeures des prochaines années, avec des objectifs ambitieux de 35,1 à 44 GW à installer à l'horizon 2028. Ces objectifs sont dans la droite ligne des propositions que la Commission Solaire du SER a exprimée lors de ses travaux. En parallèle, une montée en puissance de la filière a pu être observée sur le terrain, à la fois par le volume proposé aux appels d'offres pour les installations au sol et par la dynamique de recrutement des entreprises. Celle-ci vient confirmer en 2019 la capacité de la filière à s'inscrire dans une dynamique à la hauteur de ses ambitions.

Cadre économique

Proposition d'un guichet ouvert jusqu'à 500 kW

Parmi ses mesures-phares portées lors de la manifestation « Place au Soleil », le SER a de nouveau promu l'instauration d'un guichet ouvert pour les installations de plus de 100 kWc, sur la base de tarifs cohérents. Un tel guichet donnera un cadre de développement aux installations en toiture plus adapté que l'actuel appel d'offres.

Travaux en vue d'une réforme de l'IFER

Auparavant, une installation photovoltaïque payait dix fois plus d'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) qu'une installation de production électrique basée sur les énergies fossiles. Le SER a travaillé, en 2019, à une réforme des modalités de cet impôt, à la fois pour que son montant soit divisé par deux et pour que sa baisse reste supportable pour les communes en leur garantissant une part minimale des recettes. Les travaux ont abouti à l'adoption de la baisse de l'IFER dans la Loi de finance 2020.

Propositions d'évolution pour les appels d'offres

Alors que l'appel d'offres dit « CRE4 » arrivait à son terme en juin 2019, le SER formulait au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire son souhait de voir celui-ci se prolonger, dans l'attente de travaux pour de futurs appels d'offres. Cette prolongation a été actée par la ministre, Elisabeth BORNE en août, donnant à la filière la continuité nécessaire à sa croissance. Parallèlement, le SER a engagé des travaux pour évaluer les besoins d'évolution des modalités des futurs appels d'offres.

Clarification de l'exonération de TICFE pour l'autoconsommation en tiers-investissement

Dans le cadre de la manifestation «Place au Soleil», le SER recommandait de garantir les mêmes conditions économiques aux projets en autoconsommation en financement propre que pour les projets en tiers-investissement. Les mesures retenues par le Gouvernement ont donc visé à clarifier et valider l'exonération de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) aux projets en tiers investissement. Afin d'accélérer cette clarification, le SER a appuyé cette demande auprès de l'administration fiscale.

Propositions d'évolution pour les appels d'offres autoconsommation

Dans la continuité de ses revendications et afin d'accélérer le rythme des projets en autoconsommation, la Commission Solaire du SER a demandé à la DGEC de faire évoluer les règles de l'appel d'offres afin d'élargir le marché de l'autoconsommation. Le SER a demandé la suppression des pénalités en cas d'injection de la production et la valorisation de celle-ci à un niveau minimum.

Sujets techniques

Participation du SER aux études ADEME et CGDD

Le SER participe aux travaux de l'ADEME dans le cadre de son étude visant à définir une stratégie industrielle française. Le SER a également été convié aux travaux du Commissariat Général du Développement Durable (CGDD) sur les ressources minérales de la transition bas carbone.

Suivi du contexte normatif

Depuis 2005, la Commission Solaire du SER contribue activement à l'élaboration de règles techniques afin de sécuriser les installations photovoltaïques et de faciliter leur intégration au réseau. Une veille normative est adressée chaque mois aux adhérents. Elle couvre une trentaine de projets de normes élaborés par les comités normatifs U15 (GT15C) et UF82.

Synthèse de la norme dédiée à l'entretien et la maintenance des installations

En 2019, le SER a réalisé la synthèse de la norme NF EN 62 446-1 qui a permis de partager avec la profession les bonnes pratiques en matière d'informations et de documentation devant être remises à un client à la suite de l'installation d'un système photovoltaïque connecté au réseau, les exigences en matière d'examen, d'essais de mise en service pour garantir la sécurité d'installation et un fonctionnement optimal du système.

Participation à la gouvernance de PV Cycle

En tant qu'actionnaire de PV Cycle, éco-organisme en charge de la collecte, du tri et du traitement des panneaux photovoltaïque en fin de vie, le SER participe à sa gouvernance. De cette manière, le SER contribue à garantir l'équilibre économique de la gestion des panneaux en fin de vie pour l'ensemble de la filière.

Industrie

Contribution à l'amélioration du bilan carbone des modules photovoltaïques

Afin d'améliorer la qualité environnementale et les bénéfices de la filière photovoltaïque en France, la Commission Solaire du SER travaille à parfaire les modalités du bilan carbone des modules photovoltaïques dans le cadre des appels d'offres nationaux. Dans cette optique, le SER a contribué à préciser les règles concernant le taux de recyclage des modules photovoltaïque.

Exploitation et maintenance

Certification AQPV

Initiateur de la certification l'Alliance Qualité Photovoltaïque (AQPV), le SER fait partie de son comité de certification et a à sa charge la communication autour de la certification et la gestion de son site internet. Les activités de gestion de la certification, audits, attribution sont réalisées par Certisolis. La certification AQPV permet de répondre au critère d'éco-conditionnalité de l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017 et des appels d'offres photovoltaïques.

SOLAIRE THERMIQUE INDUSTRIEL

PPE : des objectifs plus ambitieux pour le solaire thermique

A la suite des travaux de la commission solaire thermodynamique et thermique industrielle (STTI), le SER a proposé dans le cadre de la révision de la PPE une hausse des objectifs initialement prévus pour la filière solaire thermique de 300 000 m² à l'horizon 2028 pour les porter à 800 000 à 1 million de mètres carrés.

Évolution des règles de l'AAP dédié aux grandes installations

Le SER reste force de proposition auprès de l'ADEME pour faire évoluer les règles de l'appel à projets (AAP) de grandes installations solaires thermiques pour que celles-ci soient davantage adaptées aux spécificités de la filière. Plusieurs des dernières évolutions des règles de l'appel à projets répondent aux demandes du SER et donnent davantage de visibilité aux porteurs de projets.

Multifilières

Transposition et mise en œuvre de la directive énergies renouvelables (RED II)

Suite à la publication fin 2018 de la directive 2018/2011/UE relative aux énergies renouvelables (RED II), le SER suit l'adoption des actes délégués prescrits par la directive (certification des biocarburants, méthode de calcul de la quantité d'énergie renouvelable utilisée pour le refroidissement et le réseau de froid, etc.), ainsi que les travaux de transposition de la directive en droit français.

Fonds Chaleur

En tant que partie prenante partenaire de l'ADEME sur les sujets chaleur renouvelable, le SER participe aux différentes réunions organisées sur le Fonds Chaleur. Il est également membre de la Commission Nationale des Aides Climat-Air-Energie.

Groupe de travail ministériel sur les réseaux de chaleur et de froid

Le SER a participé au groupe de travail ministériel sur les réseaux de chaleur et de froid, mis en place par Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès

de la ministre de la Transition écologique et solidaire. Dans ce cadre, le SER a rédigé une contribution en réponse aux propositions émises par la DGEC. Le Club de la chaleur renouvelable, dont le SER est membre, aux côtés de l'AFPG, AMORCE, l'ATEE, le CIBE, ENERPLAN, la FEDENE et Via Sèva, a également transmis une contribution comprenant l'ensemble des propositions de ses membres.

Étude de l'OPECST sur la production d'énergie dans le secteur agricole

L'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) a lancé une étude sur la production d'énergie dans le secteur agricole dont l'objectif est de dresser un état des lieux des différents modes de production d'énergie dans le secteur agricole (avantages, inconvénients, freins, etc.). Les bioénergies (biomasse solide, méthanisation, biocarburants), auprès des autres énergies renouvelables, font partie de l'étude. Le SER a été auditionné par les rapporteurs et a fait part de sa position sur les perspectives de développement des énergies renouvelables dans le secteur agricole.

Biocarburants

Président de commission Élection courant 2020

Étude de l'OPECST sur l'arrêt des ventes de véhicules thermiques en 2040

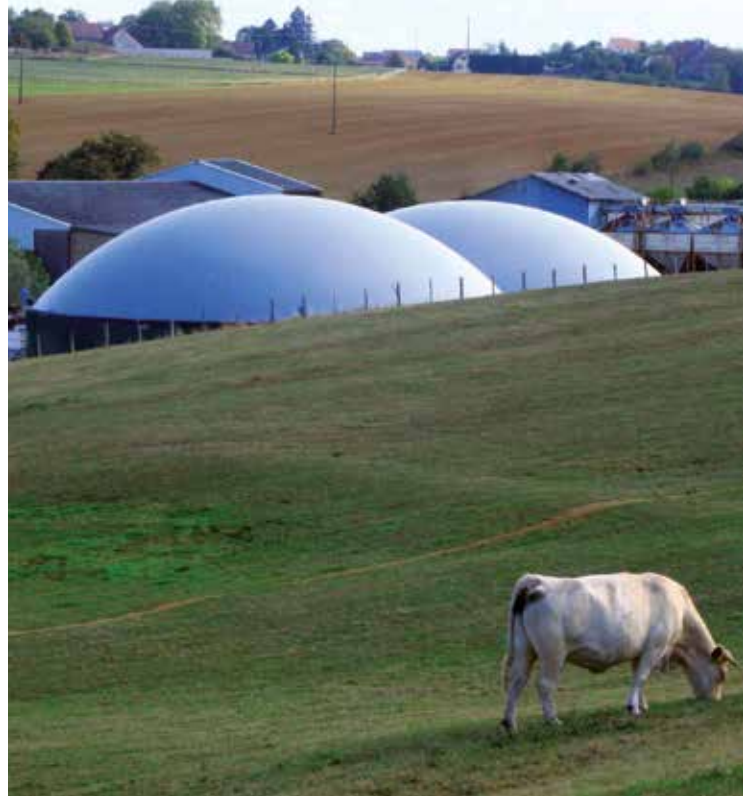
SER-FBE a suivi avec attention l'étude confiée à l'OPECST sur les scénarios technologiques à envisager pour atteindre l'objectif d'un arrêt des ventes de véhicules thermiques en 2040, et ce afin de connaître son positionnement sur les biocarburants utilisés dans les moteurs thermiques et sur la prise en compte d'une analyse complète du cycle de vie des véhicules.

Loi d'orientation des mobilités

SER-FBE a suivi le processus d'élaboration de la loi d'orientation des mobilités et particulièrement les mesures relatives à l'introduction d'un mécanisme de soutien pour le BioGNV non injecté et aux zones à faibles émissions. Il a également été vigilant sur la mesure concernant la fin de la vente des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers neufs en 2040 pour qu'elle soit bien circonscrite aux véhicules utilisant des énergies fossiles et non pas applicable à tous les véhicules thermiques. La loi définit également les carburants alternatifs mais renvoie à un décret concernant les caractéristiques de ces carburants.



©Opale EN



Gaz renouvelables

Président de commission

Frédéric TERRISSE, ENGIE

Promotion de l'injection de gaz renouvelable

SER-FBE est très actif au sein du groupe de travail « injection » de gaz renouvelables dans les réseaux de gaz, dont l'objectif est de définir les objectifs et les attentes des acteurs ainsi que d'éclairer les pouvoirs publics dans leurs prises de décision. Il participe également au groupe de travail « injection gaz de synthèse » du groupe de travail « pyrogazéification », qui œuvre à la mise en place de conditions techniques, réglementaires, tarifaires et fiscales permettant à terme l'injection de gaz de synthèse dans les réseaux. Enfin, SER-FBE a été actif au sein du groupe de travail prospectif de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) relatif au verdissement des réseaux de gaz et dont le rapport a été livré cet été.

Mise en œuvre d'un portail numérique national relatif à la méthanisation

SER-FBE s'est vu confié, par la DGEC, le pilotage d'une mesure issue du groupe de travail ministériel sur la méthanisation. Il s'agit de la création d'un portail numérique national, qui devra permettre de renforcer la connaissance et l'acceptabilité de la méthanisation auprès du grand public (définition, rôle dans la lutte contre le changement climatique, dans l'économie circulaire, emplois, etc.).

Sortie du statut de déchets des digestats issus de méthanisation

SER-FBE a répondu à la consultation publique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur deux nouveaux cahiers des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation agricole en tant que matières fertilisantes. Ils diffèrent du premier par les procédés de méthanisation et les matières premières incorporables. En parallèle, SER-FBE agit afin de permettre aux installations de méthanisation non agricole de bénéficier également de cette voie de sortie de statut de déchets par cahier des charges d'homologation. Concernant les digestats, SER-FBE a également participé au groupe de travail « pacte de confiance » – créé suite à la publication de la feuille de route pour l'économie circulaire –, dont l'objectif est de définir, entre les différents acteurs concernés, au niveau national, les conditions de production et d'utilisation de matières organiques à vocation fertilisante issues de l'économie circulaire (composts et digestats notamment).

Défense de la place des gaz renouvelables dans la transition énergétique

Tout au long de l'année, SER-FBE a mené de nombreuses actions (rendez-vous auprès des pouvoirs publics, courriers, notes de position, tribune dans

la presse, etc.) pour défendre la place des gaz renouvelables dans le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui fixe des objectifs de développement en baisse couplé à des baisses de coûts trop importantes. SER-FBE a demandé à ce qu'une concertation soit mise en place par les pouvoirs publics sur l'ensemble des évolutions en cours du cadre économique de la filière injection de gaz renouvelables.

Autres contributions

SER-FBE a suivi ou participé à divers travaux menés par des organismes tiers et destinés à promouvoir les gaz renouvelables :

- Travaux du ministère de l'Agriculture sur l'utilisation de cultures intermédiaires à vocation énergétiques et sur les métiers et la formation en méthanisation ;
- Groupe de travail mis en place par GRDF pour réaliser une « étude d'impact de la filière biogaz sur l'emploi en France de 2018 à 2030 » ;
- Groupe de travail mis en place par GRDF pour réaliser un guide sur le financement participatif dans les projets de méthanisation à destination des porteurs de projets ;
- Étude initiée par GRTgaz, InVivo et Primagaz sur la mise en œuvre d'un mécanisme de soutien à la filière Bio-GNL liquéfié.

CSF « INDUSTRIES DES NOUVEAUX SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES »

SER-FBE participe activement aux travaux du Comité Stratégique de Filière (CSF) « Industries des nouveaux systèmes énergétiques » concernant le volet méthanisation, et dont le contrat a été signé en mai 2019. Dans ce cadre, SER-FBE pilote l'action de structuration d'une filière française de méthanisation, en accompagnant les acteurs créateurs de valeur ajoutée industrielle en France dans l'accélération du développement de la filière. SER-FBE participe également aux actions relatives à la « monétisation des services rendus par la filière méthanisation » et à la « baisse des coûts de production ».



Bois énergie

Président de commission

Christophe CHAPOULET, ONF ENERGIE

Action en faveur de la création d'un groupe de travail national bois-énergie

En 2019, et afin de promouvoir et développer la filière bois énergie, SER-FBE a continué à porter auprès du ministère de la Transition écologique et solidaire la demande de création d'un groupe de travail ministériel « bois énergie », sur le modèle de ceux créés pour l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque. Dans ce cadre, il a formulé une vingtaine de propositions réparties en cinq thématiques : cadre économique, cadre réglementaire, mobilisation de la biomasse, qualité de l'air et communication. Ce groupe devrait être mis en place en 2020.

Création d'un label sur la gestion durable du bois bocager

SER-FBE a participé au comité de suivi national du label bois bocager géré durablement appelé "Label Haie", porté par la SCIC Bois Bocage Energie, la SCIC de la Mayenne, la SCIC Bocagenèse, Lannion Trégor Communauté et l'Afac-Agroforesteries. Il vise à pérenniser les haies en France tout en garantissant aux consommateurs leur gestion durable et celles des produits bois qui en sont issus.

Plan déchets de bois du Comité Stratégique Filière Bois

Dans le cadre de sa participation au CSF Bois, et plus particulièrement à son DEFI 3 « approvisionnement », le SER co-finance une étude sur les déchets de bois piloté par l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) et dont les travaux ont débuté en avril 2016. Après une première phase destinée à évaluer le gisement supplémentaire potentiel de déchets de bois et à déterminer les conditions de sa mobilisation, une deuxième phase de travail est en cours pour, notamment, caractériser ces typologies de déchets et leur admissibilité en installation de combustion.

Révision des fiches « combustion » de la rubrique ICPE 2910

Dans le cadre de la révision en cours des fiches « combustion » de la rubrique ICPE 2910, SER-FBE a continué à agir avec le CIBE et la FEDENE sur la fiche numéro 7 relative à l'épandage des cendres, afin de s'assurer que les cendres de biomasse puissent continuer à être épandues dans les conditions actuelles. Une campagne d'analyse a été menée par l'ADEME sur des échantillons de cendres sous-foyer et multicycloniques afin de déterminer si elles respectent les seuils réglementaires de concentration en polluants. En parallèle, un courrier commun Agriculteurs composteurs de France (ACF), CIBE, FEDENE, FEDEREC, FNCCR et SER a été envoyé à la DGEC pour demander de préserver la valorisation en rubrique 2910 des fractions ligneuses des déchets verts issus de bennes de déchèteries et celle des refus de compostage.

Sortie du statut de déchets (SSD) pour les broyats d'emballage en bois

SER-FBE compte parmi les membres du Conseil d'administration du collège SSD de l'Association ECOBOIS qui accompagne les professionnels dans la mise en œuvre de cette SSD qui permet l'utilisation des broyats d'emballage comme combustible.

Questions-Réponses sur le bois énergie

La Commission Bois énergie du SER, en partenariat avec France Bois Forêt (FBF) a réalisé un « questions-réponses » sur le bois énergie qui a pour ambition de répondre aux questions que se pose le grand public (citoyens, élus locaux, parlementaires, associations, journalistes...) sur cette énergie locale, première énergie renouvelable de France.

Première Journée Bois Energie

Le 23 mai, le SER a co-organisé la première édition de la Journée Bois Energie avec le CIBE, la FEDENE, la FNCCR et Propellet, en partenariat avec l'ADEME et FBF. Cette manifestation, destinée aux responsables politiques, institutionnels, parlementaires, journalistes, parties prenantes et porteurs de projets, a permis de répondre aux interrogations et de débattre des enjeux liés au développement du bois énergie, nécessaire à l'atteindre les objectifs de la PPE, notamment ceux de production de chaleur renouvelable.

SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE BOIS ÉNERGIE

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ne prévoyant plus aucun objectif de développement de la filière de production d'électricité à partir de bois énergie, programmant ainsi la fin des appels d'offres pour cette filière, SER-FBE, le CIBE, France Bois Forêts (FBF) et la FEDENE ont mené plusieurs actions de défense de la filière auprès du Premier ministre ainsi que des ministres de l'agriculture et de la transition écologique et solidaire : courriers communs, rendez-vous, communiqué de presse, etc. SER-FBE a également fait valoir l'importance de la filière cogénération bois énergie auprès du Comité stratégique de filière (CSF) Bois pour s'assurer que le volet énergie de la contribution de la filière bois à la consultation du Pacte productif intègre bien cette filière.



©Médiathèque Véolia – Nicolas Vercelino



Valorisation énergétique des déchets

Président de commission

Hubert DE CHEFDEBIEN, CNIM

Soutien à la production d'électricité à partir de déchets

Suite au retrait par la DGEC de la notification de l'arrêté tarifaire relatif aux mécanismes de soutien pour l'électricité produite par les unités d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) et la parution du décret 2019-527 du 27 mai 2019 qui supprime la possibilité pour ces installations de bénéficier d'un complément de rémunération, le SER et le Syndicat National du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés (SVDU) ont sollicité un rendez-vous auprès de la DGEC afin d'échanger sur la possibilité de mettre en place un système d'appel d'offres pour les puissances supérieures à 1 MWe. Cette dernière s'est montrée réticente à la mise en place d'un tel

système d'aide, notamment au vu du peu d'installations concernées et de la priorité donnée par la PPE à la production de chaleur, mais les acteurs de la filière continuent leurs discussions sur le sujet.

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Dans le cadre de la consultation sur le projet de PPE et de son passage en Conseil Supérieur de l'Énergie, le SER, le SVDU, la FNADE et AMORCE ont rédigé une contribution rassemblant leurs remarques et propositions concernant la filière valorisation énergétique des déchets (usines d'incinération et unités de production d'énergie à partir de CSR).

CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE

Co-Présidents de commission

Michel ANThERIEU, QAELI

Aymeric de GALEMBERT, SEGUIN-DUTERIEZ

Cadre législatif et réglementaire

Organisation des travaux européens

Au sein du comité européen de normalisation (CEN), le SER fait partie du comité technique dédié aux appareils indépendants à combustible solide (TC 295) et préside le groupe de travail n°1 consacré aux appareils à bûche. Cette année, l'évolution des méthodes d'essai de sécurité a été discutée, suite aux essais mis en place par le SER au Centre technique des industries aérodynamiques et thermiques (CETIAT). Par ailleurs, un début de caractérisation des appareils mixtes bûche/granulés a débuté afin d'élaborer à terme une norme spécifique à ce type d'appareil. Enfin une réflexion a été initiée sur la normalisation des dispositifs de contrôle automatique de la combustion.

Règlement des produits de la construction et exigence environnementale

Le SER a présenté en commission française de normalisation pour les appareils indépendants de chauffage au bois (D35R), les travaux réalisés par la France sur les profils environnementaux produits. Le but est d'entamer une réflexion pour que cela réponde à l'exigence 7 du règlement européen des produits de la construction.

COLLOQUE R&D

Au mois d'octobre 2019, le SER a organisé avec l'ADEME le colloque Recherche et Développement dans le secteur du chauffage au bois domestique. Cet événement a permis de présenter à la profession les projets financés par l'ADEME issus de consortiums entre laboratoires et industriels.

Nouvelle méthode de mesure des particules

Une nouvelle méthode de mesure des particules intitulée «EN PME test», devrait devenir la méthode de référence du règlement européen sur l'écoconception. Le SER a informé et incité les industriels français à réaliser des tests et les laboratoires français à s'équiper. Ces tests devront permettre à la France de contribuer à l'élaboration du potentiel nouveau seuil d'émissions de particules du règlement européen qui devra être adapté à cette nouvelle méthode de mesure.



©Lorflam

Mandat de fusion des différentes normes et règlements européens

Le SER a participé au groupe de travail qui étudie la mise en place du mandat M129 de la Commission Européenne qui demande de fusionner en un seul document les normes des produits, le règlement européen de l'écoconception et les exigences du règlement des produits de la construction. Les travaux ont débuté fin 2019.

Cadre économique

Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)

En 2019, le SER a continué le travail sur le passage du crédit d'impôt en une prime. Plusieurs mesures ont ainsi été portées pour les différentes filières de chaleur renouvelable. Pour le chauffage au bois domestique, le point crucial a été de démontrer l'importance de garder une aide pour les appareils de chauffage au bois en primo acquisition, de mettre en place un plafonnement de la prime en pourcentage du montant des travaux et d'avoir un montant d'aide équivalent entre les appareils à bûche et à granulés. Il est également essentiel de conserver un dispositif simple afin qu'il soit mobilisable par le plus grand nombre de ménages possible.

Sujets techniques

Groupe de travail Chauffage au bois domestique européen

Au sein de Bioenergy Europe, syndicat européen de la biomasse, le SER est impliqué dans le groupe de travail chauffage au bois domestique. Ce groupe s'est concentré sur le développement de statistiques du marché au niveau européen, le suivi des politiques énergétiques mises en place par la Commission Européenne et la mise en place d'une campagne de communication européenne sur le chauffage au bois et la qualité de l'air.

Construction d'un label européen

Le SER s'est réuni avec plusieurs partenaires européens afin de travailler à la mise en place d'un label européen des appareils de chauffage au bois domestique. Les premiers travaux ont débouchés sur la structure organisationnelle que pourrait prendre un tel label.

Structuration de la filière Bois bûche

Le SER a réuni les principaux acteurs de la filière de fabrication de bois bûche labélisé : NF biocombustible, France Bois bûche et ONF énergie bois, afin de réaliser un document faisant l'état des lieux

de la filière bois bûche en France et précisant les principales mesures nécessaires pour structurer une filière de qualité.

Règlement Ecodesign et contrôle du marché

Le SER a contribué aux discussions menées par la Commission Européenne sur l'opportunité d'uniformiser les contrôles du marché avec la mise en place du règlement sur l'éco-conception. Le SER y a notamment défendu le système de contrôle mis en place dans le label Flamme Verte. Finalement, le rapport rendu en septembre 2019 montre que le niveau de contrôle resterait *a priori* habituel pour les appareils indépendants. Pour les chaudières, le sujet n'est pas encore clairement tranché.

LABEL FLAMME VERTE



Le label Flamme Verte est composé de deux sections :

- Les appareils indépendants comprenant les foyers fermés, inserts, poêles, cuisinières, poêles de masse, poêles hydro, à bûche ou à granulés de bois.
- Les chaudières domestiques, qui peuvent être à chargement manuel (bois bûche) ou automatique (granulés de bois, mixte, plaquette forestière).

La 1^{ère} section regroupe 56 signataires d'une charte d'engagements pour un total de 96 marques commerciales présentes sur le marché français. La 2^{ème} section recense une participation de 25 entreprises représentant 27 marques avec un comité de pilotage animé en collaboration avec UNICLIMA.

Actions de communication du label Flamme Verte

Le label Flamme Verte est un label de qualité du chauffage au bois domestique plébiscité par le grand public mais également par les pouvoirs publics. Dans le cadre d'une convention annuelle avec l'ADEME, le label Flamme Verte a planifié une stratégie de communication pour développer la notoriété du label auprès des professionnels et des particuliers, grâce à :

- la publication de documents écrits et des publi-reportages dans la presse avec notamment une brochure sur les aides publiques permettant de faire installer un chauffage au bois en 2019, un dossier de presse, ainsi qu'un document expliquant les impacts du chauffage au bois sur la qualité de l'air ;
- la présence et le partenariat du label avec le salon Flam'expo et l'intervention à la table ronde sur les bonnes pratiques du chauffage au bois ;
- la réalisation d'une campagne de communication radio et télévision sur la période de septembre à novembre 2019 ;

- la réalisation de six vidéos interviews sur des sujets tels que les aides publiques, le choix du bon combustible, l'intérêt de renouveler un ancien appareil de chauffage au bois, de passer du fioul au chauffage bois et les économies réalisées.

Sujets techniques

Prise en compte des oxydes d'azote

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le label Flamme Verte a ajouté la prise en compte des oxydes d'azote (NOx) dans ses exigences avec une valeur maximale d'émission de 200mg/Nm³. Cela participe à un mouvement d'harmonisation progressive avec les exigences européennes des règlements de l'écoconception.

Catalogue des appareils labélisés

Le catalogue en ligne du label s'étoffe en présentant :

- Les émissions de monoxydes de carbone (CO) en mg/Nm³ en plus de l'unité en pourcentage majoritairement utilisée en France, pour s'harmoniser avec les règlements européens sur l'écoconception.
- Une interface améliorée facilitant les échanges entre les fabricants d'appareil et l'organisme tiers indépendant en charge de la vérification de leurs déclarations.

GÉOTHERMIE

Présidente de commission
Michèle CYNA, BURGEAP

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2020 : DÉFENSE DE LA GÉOTHERMIE DE SURFACE ET DU FROID RENOUVELABLE

Le SER a porté deux propositions dans le cadre du PLF 2020 : la première, pour l'augmentation de la prime allouée aux systèmes de géothermie de surface dans le secteur collectif, qui devrait favoriser leur installation tout en les différenciant des équipements aérothermiques, moins chers et moins performants et la deuxième, pour la mise en œuvre d'un taux de TVA réduit pour les réseaux de froid utilisant plus de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération.



Cadre législatif et réglementaire

Ordonnance réformant les conditions d'octroi et de prolongation des titres miniers de géothermie

Le SER a participé à la définition du cadre de l'ordonnance du 24 juillet 2019 qui vise à lever certains points de blocage à la géothermie dans des zones géologiquement moins connues. Elle assouplit la procédure de délivrance des titres de géothermie profonde définie par le code minier et évitera, notamment, la double demande d'autorisation de recherches dans les zones non connues, avec suppression du seuil de température. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Réforme du code minier

La concertation sur le projet de Loi portant réforme du code minier a été lancée, fin 2019, par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN). Le SER a pu y apporter ses contributions. La réforme sera menée à travers un projet de loi, une ordonnance portant sur les « adaptations techniques » et une refonte de la fiscalité dans le PLF 2021.

Cadre économique

Soutien à la production d'électricité à partir de la géothermie profonde de haute énergie

Le complément de rémunération, qui n'a été introduit qu'en fin 2016, a pourtant été remis en cause dans le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Les propositions du SER pour le maintien d'un soutien jusqu'en 2023 devraient permettre de préserver la dynamique actuelle et d'engager le développement d'une filière nationale de lithium.

Sujets techniques

Participation à diverses instances relatives à la promotion de la géothermie

Le SER est actif au sein de l'European geothermal energy council (EGEC), l'association européenne de géothermie, et de l'AFPG, via leurs actions œuvrant à la promotion de la géothermie. Le SER suit également les réunions du Comité technique de la géothermie sur aquifères profonds (CT-GAP) et est impliqué dans le cluster français pour la chaleur et l'électricité géothermique, GEODEEP, dont les travaux visent, notamment, à l'élaboration d'un Fonds de garantie, pour les projets de géothermie haute température.

Groupe de travail « campagne d'exploration des aquifères profonds du SER »

Le groupe de travail a transmis une note aux pouvoirs publics pour solliciter l'accompagnement de campagnes exploratoires des aquifères profonds, géographiquement ciblées en fonction des débouchés. Bien que cette mesure ait été reprise dans le projet de PPE, il s'agira de s'assurer qu'elle soit menée à son terme en collaboration avec les travaux de l'ADEME sur les aménagements du fonds de garanties SAF (Société auxiliaire de financement).

Actions en faveur de la comptabilisation du froid renouvelable

Le développement des réseaux géothermiques via la production de froid renouvelable est l'une des priorités du SER qui demande notamment que cette dernière soit intégrée dans le code minier. Le SER a également œuvré pour que la géothermie et le froid renouvelable soient représentés dans la directive européenne sur les énergies renouvelables (RED II), notamment pour y faire inscrire leurs définitions précises.



Cadre législatif et réglementaire

Suivi de l'activité parlementaire

Le SER a suivi de près les textes qui touchent l'hydroélectricité, tels que le décret obstacle pour lequel il a formulé une demande de recours gracieux, le décret sur les procédures travaux ou le décret redevances sur les concessions en délais glissants. Il a participé aux instances de consultation et aux discussions portant sur les textes en portant les positions de la profession. Le SER a participé aux travaux parlementaires relatifs à l'hydroélectricité comme à l'occasion de l'audition par la mission d'information sur les freins à la transition énergétique.

Cadre économique

Travaux sur le dispositif de soutien à la rénovation des installations

Le SER, en collaboration avec France Hydro Electricité, a poursuivi les travaux avec la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la mise en place d'un dispositif de soutien à la rénovation des installations comprises entre 1 MW et 4,5 MW. Le SER a formulé plusieurs propositions rédactionnelles concernant les modalités de ce projet d'arrêté et les aspects tarifaires. L'arrêté devrait paraître début 2020. Par ailleurs, le SER participe également aux discussions avec la CRE au sujet de la campagne d'audits de centrales lancée en 2018, qui vise à évaluer la rentabilité des installations hydroélectriques de manière à mieux calibrer les futurs dispositifs de soutien à la filière.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CONCESSIONS

En écho à l'objectif de lancement de procédures d'octroi de nouvelles concessions stipulé au sein de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, la Commission hydroélectricité du SER a lancé en 2019 un groupe de travail nouvelles concessions.

Ce groupe de travail avait notamment pour objectifs d'identifier les freins et blocages au lancement d'appels d'offres de la part de l'État et de réfléchir collectivement aux leviers pouvant être mis en place par les services de l'État. Il a ainsi permis de proposer à la DGEC d'intégrer une étape de dialogue préalable au cours de la procédure d'octroi d'une nouvelle concession pour les futurs lancements d'appels d'offres.

Appel d'offres pour le développement de la petite hydroélectricité

Dans la continuité du travail qui avait été réalisé conjointement avec France Hydro Electricité et la DGEC sur l'appel d'offres relatif au développement de nouvelles installations de petite hydroélectricité comprises entre 1 et 4,5 MW, le SER continue à contribuer à son évolution et à faire remonter les propositions d'améliorations du cahier des charges.

Sujets techniques

Groupe de travail du Comité National de l'Eau

Associé aux représentants de la profession, le SER participe au groupe de travail du Comité National de l'Eau dédié à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique. Au cours de l'année, plusieurs demandes portées par l'ensemble de la profession ont été défendues, portant notamment sur l'intégration d'analyses coûts-efficacité, sur la sécurisation juridique des dossiers au sein du plan d'action ou sur les objectifs environnementaux des prochains Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Directive Cadre sur l'Eau

Dans le cadre de leur réponse à la consultation publique lancée par la Commission européenne, qui s'inscrit dans le processus d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau, le SER, France Hydro Electricité et l'Union Française de l'Electricité ont travaillé à une position commune en faveur d'une révision de la directive visant à faciliter le développement de la filière et à garantir la cohérence des cadres réglementaires de la politique de l'eau, notamment vis-à-vis des autres politiques européennes.

Environnement et biodiversité

Le SER contribue activement aux travaux organisés par la France et l'Europe sur les enjeux relatifs à l'environnement et à la biodiversité, à travers les réponses aux consultations publiques lancées au cours de l'année, notamment sur le règlement Anguilles ou le projet de plan de gestion du saumon atlantique.



COMMUNICATION

Pour valoriser et promouvoir l'ensemble des travaux réalisés au sein des commissions et, plus largement, l'enjeu essentiel du développement des énergies renouvelables, le Syndicat des énergies renouvelables mène diverses actions de communication. Organisation de colloques et de conférences, dont le colloque du SER qui réunit, chaque année, plus d'un millier de personnes, colloques de filières - photovoltaïque, bioénergies, éolien, énergies marines, etc. - à Paris ou en Régions. Ces événements sont l'occasion d'échanger avec les acteurs concernés, de partager les propositions du SER avec les responsables politiques et les leaders d'opinion.

Le SER s'adresse régulièrement aux médias, à travers les conférences et voyages de presse, des communiqués et des interviews de ses responsables. Cette année, il a tenu 6 conférences et diffusé 45 communiqués de presse.

Pour faire connaître ses propositions, le Syndicat réalise également de nombreuses publications adressées aux ministères, administrations, parlementaires, responsables de collectivités territoriales, organisations professionnelles et aux médias. Ces publications sont disponibles sur le site institutionnel du SER et largement diffusées pendant ses événements.

Le SER est présent sur le net via les réseaux sociaux, son site institutionnel (www.enr.fr) ainsi que d'autres sites dédiés comme www.lebois-energie.fr ou www.flammeverte.org (sur le chauffage au bois domestique et label Flamme Verte) ou encore www.savoirfairefrancais-enr.fr (sur les réalisations françaises à l'international).

Le Syndicat est le partenaire historique du Salon Bepositive, qui se tient tous les deux ans à Lyon et d'Expobiogaz qui s'est tenu à Lille en juin 2019.

Pour la deuxième année consécutive, le SER a initié avec ses partenaires historiques, l'ADEME et la FNCCR, les journées portes ouvertes des énergies renouvelables dont le but est d'ouvrir au grand public des installations d'énergies renouvelables (unités de production, sites de formations, site de fabrication, laboratoires de recherche...) afin d'expliquer leur fonctionnement, de répondre aux questions du grand public et de rappeler les enjeux Climat auxquels elles répondent.

L'équipe « communication » gère également la communication et la promotion du label Flamme Verte, label de qualité du chauffage au bois domestique. Elle a, notamment, mis en œuvre, à l'automne, une campagne de communication TV, radio et presse écrite.

Les événements 2019 du SER

FÉVRIER

- 20^{ème} Colloque du SER «Energies renouvelables: un enjeu de civilisation»
- 5^{ème} Colloque National du Photovoltaïque «Solaire photovoltaïque: La promesse d'une énergie citoyenne»
- Ateliers sur le SIMA 2019: «Les agriculteurs au cœur de la transition énergétique: Les clefs de la réussite d'un projet»

MAI

- Journée Bois énergie 2019

JUIN

- 6^{ème} Assises Nationales des énergies marines renouvelables «EMR: Ancrer des énergies compétitives et innovantes dans le mix énergétique français»
- Assises Nationales du Gaz renouvelable: «Gaz renouvelable: Donner une ambition à la France»

DÉCEMBRE

- Semaine de la chaleur renouvelable – Séminaire politique et stratégique, en partenariat avec l'ADEME, Amorce, le CIBE et la Fedene

Agenda 2020

6 FÉVRIER 2020

- 21^{ème} Colloque Annuel du SER – Maison de l'Unesco – Paris

MAI 2020

- 6^{ème} Colloque National Photovoltaïque

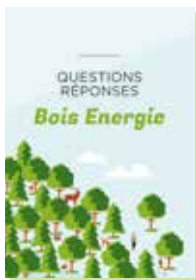
5-6 JUIN 2020

- Journées portes ouvertes des énergies renouvelables

9 JUIN 2020

- 7^{ème} Assises Nationales des Energies Marines Renouvelables - Saint-Nazaire

Les publications



Questions réponses
Bois Énergie

Pour comprendre les enjeux et répondre aux interrogations sur le Bois énergie, le SER a publié, lors de la journée Bois énergie du 23 mai, un **Questions-Réponses en partenariat avec France Bois Forêt**. Ce document complet a pour ambition d'éclairer le grand public sur le bois énergie, première énergie renouvelable utilisée en France.

Toutes les publications du SER sont disponibles sur le site : www.enr.fr / rubrique publications



Bois bûche



20 ans d'énergies renouvelables en France



Énergies marines renouvelables



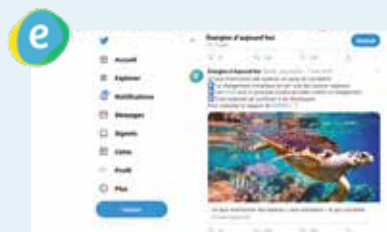
Quelle programmation énergétique pour les régions à l'horizon 2030 ?



La chaleur renouvelable

Création du compte Energies d'aujourd'hui

En février 2019, afin de contribuer au Grand Débat, le SER, en partenariat avec la FNCCR, a lancé le compte twitter Energies d'aujourd'hui (@ener_aujourd'hui) pour expliquer le rôle des énergies renouvelables dans le paysage énergétique de notre pays et les bienfaits qu'elles apportent déjà aux Français. Contenus interactifs, témoignages vidéos, infographies, ce compte est une vitrine de ce que sont les énergies renouvelables aujourd'hui mais aussi de ce qu'elles peuvent apporter au quotidien dans notre futur. Cette communication s'est prolongée pendant la campagne des élections européennes.



9 123 abonnés,
460 tweets en 2019,
plus de 15 000 visites
du profil

10 900 abonnés
avec une moyenne
de 450 visiteurs uniques
par mois



©Agence Verte

Campagne de communication pour l'éolien en mer

Le 19 juin, le SER et une quinzaine d'adhérents, avec le soutien de la France énergie éolienne, ont lancé une campagne de communication dans la presse pour faire suite aux annonces du Gouvernement. Cette action de communication a permis de diffuser largement des messages positifs et pédagogiques sur l'éolien en mer, tout en insistant sur la nécessité de faire évoluer le projet de PPE conformément aux annonces faites. Trois insertions ont été diffusées dans Le Figaro, Le Monde, ainsi que dans la presse quotidienne régionale et fortement relayés sur les réseaux sociaux. Afin de cibler spécifiquement les décideurs politiques, l'édition du Monde, datée du mercredi 19 juin, a été distribuée à l'ensemble des députés ainsi qu'aux cabinets des ministères concernés, entourée d'une sur-couverture de 4 pages, reprenant les visuels de la campagne, ainsi que les messages portés par le SER sur l'éolien en mer.



NOS AXES STRATÉGIQUES POUR 2020

1

METTRE EN ŒUVRE UN « PLAN D'ACCÉLÉRATION POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION ET LE FROID RENOUVELABLE »

- Obtenir la mise en place de deux nouveaux groupes de travail ministériels sur le bois-énergie et sur la géothermie et contribuer activement à leurs travaux ;
- Accompagner la seconde phase de la réforme du CITE et aider nos adhérents à s'approprier le nouveau mécanisme ;
- Veiller à la mise en œuvre des engagements pris sur l'évolution du Fonds Chaleur dans le cadre du groupe de travail ministériel sur les réseaux de chaleur et de froid ;
- Porter un message clair sur le besoin de reprendre la trajectoire à la hausse de la contribution climat-énergie.

2

SÉCURISER UN CADRE FAVORABLE À NOS DIFFÉRENTES FILIÈRES

- Mettre en adéquation les moyens de l'Etat et les procédures administratives avec les objectifs annoncés
- Donner de la visibilité sur l'évolution du cadre économique des différentes filières.
- Poursuivre les mesures de simplification
- Faciliter l'identification de zones propices au développement de nouveaux projets



©AdobeStock

3

PARTICIPER À LA DÉFINITION ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE EUROPÉEN

- Assurer un suivi de la mise en œuvre du paquet «énergie propre», en particulier de la directive révisée sur les énergies renouvelables ;
- Promouvoir les positions du SER auprès du Gouvernement afin qu'il les porte dans les négociations au sein du Conseil ;
- Promouvoir nos positions auprès des parlementaires français européens ;
- Contribuer aux travaux des associations européennes.

5

POURSUIVRE NOS EFFORTS AFIN DE DONNER DE LA VISIBILITÉ À NOS DIFFÉRENTES FILIÈRES

- En métropole, contribuer à la future consultation publique sur la PPE ;
- Dans les ZNI, proposer des objectifs ambitieux dans le cadre des PPE qui seront en cours de révision en 2020 ;
- Mener un exercice de scénarisation à l'horizon 2050 pour les différentes filières.

4

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES INDUSTRIELLES EN FRANCE

- Présenter l'étude du SER sur la contribution des énergies renouvelables à l'économie française et aux territoires et la promouvoir tout au long de l'année afin d'alimenter le débat public ;
- Poursuivre l'engagement du SER dans les Comités stratégiques de filière ;
- Contribuer à l'intégration du bilan carbone dans les cahiers des charges des appels d'offres en s'assurant que les règles proposées soient adaptées aux particularités des filières et des technologies ;
- Favoriser les opportunités d'export pour nos entreprises via le rôle de «Fédérateur export» du Président du SER.

LES PERMANENTS DU SER

Alexandre ROESCH

Délégué général

N.

Délégué général adjoint

Cyril CARABOT,

Secrétaire général et Responsable relations internationales

Françoise JOUET,

Directrice de la communication

RESPONSABLE FILIÈRES ET CHARGÉS DE MISSION ENR

Robin APOLIT,

Responsable Géothermie & chargé de mission Gaz renouvelables

Camille CHARPIAT,

Responsable Éolien terrestre

Samy ENGELSTEIN,

Responsable Solaire et Régions Ultra-Marines

Johanna FLAJOLLET-MILLAN,

Responsable Bioénergies

Anne GEORGELIN,

Responsable Éolien en mer et énergies marines

Pierre-Emmanuel JULIA,

Responsable Cadre économique des énergies renouvelables

Louis LALLEMAND,

Responsable Hydroélectricité et Territoires

Axel RICHARD,

Chargé de mission « EnR et bâtiment », Chauffage au bois domestique et Responsable Flamme Verte

Sean VAVASSEUR,

Responsable Système électrique

DÉPARTEMENT COMMUNICATION

Magdaléna CLEMENT,

Chargée de communication digitale

Claire LE GUEN,

Chargée de communication

Quitterie VINCENT,

Chargée de communication

ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Céline BORTOLOTTI,

Assistante de direction

Stéphanie CONAN,

Assistante du Président, en charge des adhésions

Delphine LEQUATRE,

Responsable juridique

Catherine MOLTON,



Comptable et gestion administrative des adhérents

SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

13-15, rue de la Baume — 75008 PARIS

T. 01 48 78 05 60 — contact@enr.fr

www.enr.fr — www.ser-evenements.com

 @ser_enr  Syndicat des énergies renouvelables

